

Politique

québécoise de la
transformation
alimentaire

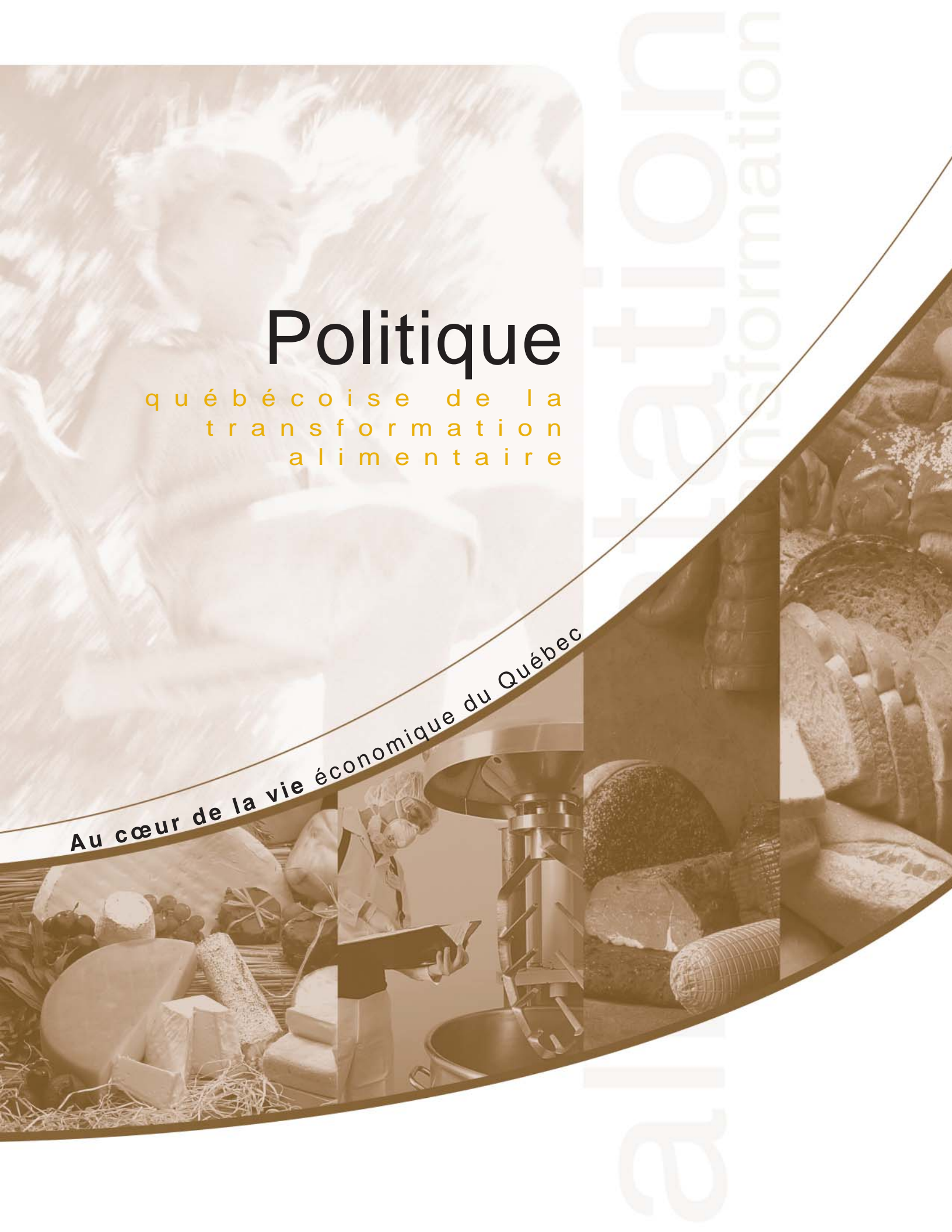
Au cœur de la vie économique du Québec



Politique

québécoise de la
transformation
alimentaire

Au cœur de la vie économique du Québec



Ce document a été réalisé par
le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Pour information, veuillez vous adresser à :

Direction du développement

de la transformation alimentaire et des marchés

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

200, chemin Sainte-Foy, 10^e étage

Québec (Québec) G1R 4X6

Tél. : (418) 380-2101, poste 3273

Télec. : (418) 380-2173

Courriel : ddtam.qbc@agr.gouv.qc.ca

Internet : www.agr.gouv.qc.ca

Photographies

Association laitière de la chèvre du Québec

Conseil de l'industrie laitière du Québec inc.

Industries Lassonde inc.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

Martin Blache, Éric Labonté, Marc Lajoie, Brigitte Ostiguy

Conception graphique

Bleu Outremer

Édition

Direction des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2002

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-39368-6

Table des matières

Table des matières

Message du premier ministre	5
Message du ministre	7
1. Introduction	9
2. L'industrie de la transformation alimentaire à la croisée des chemins	11
2.1 Un secteur économique de première importance	12
2.2 Une structure industrielle diversifiée et basée sur les PME	13
2.3 Une capacité concurrentielle à améliorer	14
2.4 Un environnement d'affaires changeant	16
2.5 Le défi de la compétitivité	17
3. Une politique axée sur l'accès aux marchés et l'innovation	19
3.1 La vision d'avenir à partager	20
3.2 Les objectifs de développement	21
3.3 Les principes directeurs de la politique	25
3.4 Les orientations retenues	26
ORIENTATION 1: Améliorer l'accès aux marchés	26
ORIENTATION 2: Favoriser l'innovation et améliorer la productivité des entreprises	34
ORIENTATION 3: Accroître les investissements	47
4. Mise en œuvre de la politique et mécanismes de suivi	55
5. Conclusion	59
6. Annexes	61
6.1 Plan d'action, 2002-2003 à 2005-2006	62
6.2 Stratégie de développement des produits de niche et du terroir	69
6.3 Liste des sigles utilisés	71

Message du premier ministre

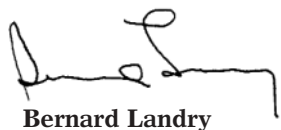
Message

Avec plus de 150 000 emplois directs et indirects, ainsi qu'un chiffre d'affaires de plus de 15 milliards de dollars, l'industrie de la transformation alimentaire constitue l'un des secteurs stratégiques pour le développement économique du Québec.

Pour faire face à l'ouverture des marchés et à ses conséquences, les entreprises actives dans ce domaine sont appelées à relever des défis qui mettent à l'épreuve leur audace, leur savoir-faire et leur créativité. Elles doivent être compétitives pour demeurer présentes et dynamiques sur les marchés intérieurs et internationaux.

Par la publication de la *Politique québécoise de la transformation alimentaire*, le gouvernement reconnaît l'importance de cette industrie et exprime clairement sa volonté d'appuyer son développement. Je suis convaincu que cet appui lui permettra d'occuper encore longtemps le premier rang des grands secteurs industriels et de procurer de l'emploi à des milliers de personnes dans toutes les régions du Québec.

La transformation alimentaire est, et sera, plus que jamais, *Au cœur de la vie économique du Québec.*



Bernard Landry



Message du ministre

Message

Je suis fier de vous présenter la première *Politique québécoise de la transformation alimentaire*. La démarche qui a mené à son élaboration a permis de bien cerner le nouveau contexte d'affaires et les défis auxquels est confrontée l'industrie agroalimentaire.

Élaborée en concertation avec l'ensemble des maillons de la chaîne agroalimentaire, cette politique convie les dirigeantes et les dirigeants des entreprises ainsi que les partenaires gouvernementaux à travailler ensemble afin d'atteindre les objectifs fixés lors du *Rendez-vous de mi-parcours* du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois.

Elle vise à soutenir l'industrie dans son développement et dans sa recherche de l'excellence. Fruit des échanges et des travaux des derniers mois, la politique continuera à évoluer afin de mieux s'adapter aux réalités de l'industrie.

En misant sur l'accès aux marchés, l'innovation et la productivité des entreprises et l'accroissement des investissements, cette politique répond aux besoins et aux priorités exprimés par ses représentantes et représentants.

Enfin, la *Politique québécoise de la transformation alimentaire* se distingue par son caractère novateur qui implique un engagement non seulement du gouvernement mais aussi de l'industrie. Cet engagement des partenaires est un gage de succès pour l'avenir.



Maxime Arseneau



Introduction

1

1

Introduction

Ces dernières années, l'industrie de la transformation alimentaire a enregistré une bonne croissance, tant en termes d'emplois et d'investissements que de ventes à l'exportation. Cependant, la dynamique de la mondialisation de l'économie entraîne des changements d'une telle importance que les impacts sur le contexte commercial des entreprises sont sans précédent. Par ailleurs, l'atteinte des objectifs de croissance fixés pour la période 1998-2005 lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenue en mars 1998, est largement tributaire de la croissance du maillon que constitue la transformation dans la chaîne agroalimentaire. Ce maillon, aux prises avec ce nouveau contexte d'affaires encore plus exigeant, nécessite plus que jamais une attention particulière. Telle est la toile de fond ayant servi à l'élaboration de la présente *Politique québécoise de la transformation alimentaire*.

À l'été 2001, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) a entrepris une consultation des acteurs de l'industrie afin de connaître leur vision de l'évolution de l'industrie de la transformation alimentaire pour la prochaine décennie. Quelque 250 personnes ont participé activement à l'exercice qui a conduit à la présentation de 75 mémoires et témoignages lors de quatre séances publiques régionales présidées par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le *Rendez-vous de mi-parcours* du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenu en octobre 2001 a permis d'établir des consensus, notamment sur la vision de l'avenir de l'industrie, sur des objectifs de développement, ainsi que sur des axes d'intervention. À l'issue de cet événement, l'appui du gouvernement s'est traduit par des engagements qui mettent à la disposition du secteur de la transformation alimentaire près de 200 millions de dollars visant notamment à faciliter le financement et à améliorer la compétitivité, l'emploi et la formation. En outre, le gouvernement s'est engagé à présenter une politique destinée à soutenir l'industrie de la transformation alimentaire québécoise. Trois grandes orientations de développement ont ainsi été définies :

- *L'accès aux marchés*
- *L'augmentation de la productivité et l'innovation*
- *L'accroissement des investissements*

Certaines problématiques bien précises cernées lors du *Rendez-vous de mi-parcours* ont été confiées à trois chantiers de travail auxquels ont été associés plusieurs partenaires gouvernementaux, ainsi que des représentants de l'industrie. Les thèmes de ces chantiers étaient :

- *La capitalisation et le financement des coopératives*
- *L'accès aux marchés intérieur et internationaux*
- *Les produits de niche et du terroir*

Les résultats des consultations, les consensus et les engagements du *Rendez-vous de mi-parcours*, les recommandations des chantiers ainsi que les travaux réalisés au MAPAQ sont tous issus de la concertation. Ils rendent possible aujourd'hui la publication de la première *Politique québécoise de l'industrie de la transformation alimentaire*.

L'industrie de la
transformation
alimentaire
à la croisée
des chemins

2



2.1

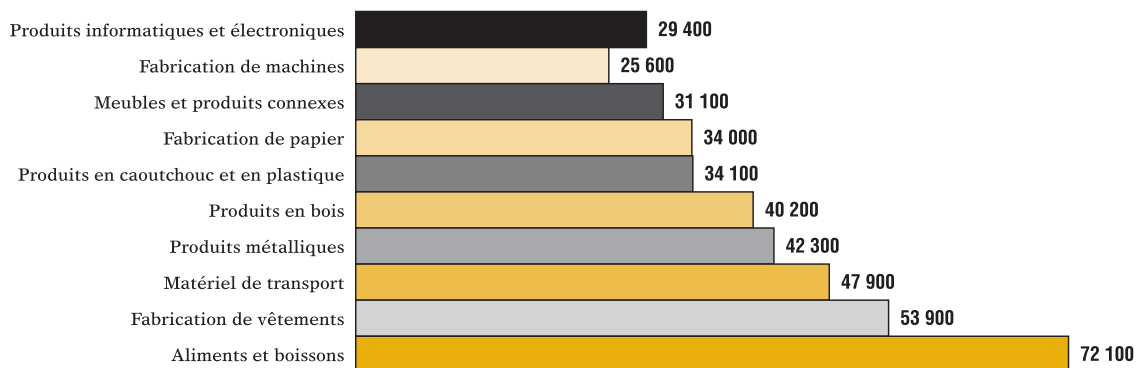
Un secteur économique de première importance

L'industrie de la transformation alimentaire est le principal employeur du secteur manufacturier au Québec, avec quelque 72 000 emplois directs¹ en 2001. On estime qu'environ 100 000 emplois indirects, surtout dans l'agriculture, le commerce de gros et le transport des marchandises y sont associés².

L'industrie québécoise occupe également une place fort enviable à l'échelle canadienne et nord-américaine. De fait, elle est seulement devancée par l'Ontario au Canada. Son importance parmi les industries des 60 États ou provinces d'Amérique du Nord la situe aux environs du 10^e rang pour ce qui est des emplois.

On peut cependant apprécier la contribution de l'industrie québécoise de la transformation alimentaire bien au-delà de ces statistiques. En effet, elle joue un rôle stratégique dans le développement de la filière agroalimentaire du Québec. Au cœur de celle-ci, c'est-à-dire entre les activités de production agricole et de distribution des produits alimentaires, elle est très souvent une activité indispensable ou complémentaire à l'activité agricole, à la stabilité de l'économie des régions et à l'aménagement du territoire. En outre, bon nombre d'entreprises ont choisi de s'établir à proximité de leurs principaux fournisseurs d'intrants, les producteurs agricoles. Globalement, c'est environ 85 % de la valeur de la production agricole québécoise qui passe par l'industrie de la transformation avant d'atteindre les marchés.

Emploi total dans les principaux secteurs manufacturiers, 2001



Source : Statistique Canada

1. L'industrie de la transformation alimentaire est composée de deux secteurs manufacturiers, soit celui des aliments et celui des boissons. Pour des raisons de confidentialité statistique, les secteurs des boissons et du tabac ont été regroupés. Ces dernières années, le tabac comptait pour environ 4 % du total des emplois.

2. Estimation obtenue à partir du modèle intersectoriel du Québec.

2.2

Une structure industrielle diversifiée et basée sur les PME

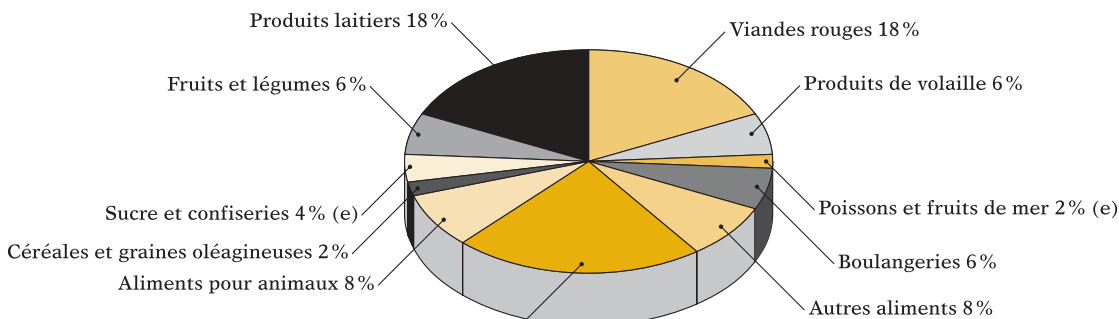
Le Québec compte 1300 établissements qui exercent des activités de transformation alimentaire. De ce nombre, 850 établissements industriels ont comme principale activité la transformation alimentaire. Les PME dominent nettement, puisque près de 90 % des établissements comptent moins de 100 employés. L'industrie québécoise de la transformation alimentaire est diversifiée. Cependant, un certain nombre de grands établissements, de sous-secteurs et de régions se démarquent nettement. Près de 70 % des livraisons du secteur des aliments et des boissons sont réalisées par seulement 75 entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de dollars. Par ailleurs, malgré la diminution de leur importance relative depuis 10 ans, deux sous-secteurs, ceux des produits laitiers et de la fabrication des produits de viande, demeurent responsables d'un peu plus de 42 % du total de la valeur des livraisons. Enfin, les régions de Montréal et de la Montérégie sont responsables de 50 % des emplois et de 70 % de la valeur ajoutée du secteur.

Les entreprises coopératives ont toujours été bien présentes dans l'industrie de la transformation alimentaire québécoise. Encore aujourd'hui, elles y jouent un rôle majeur alors que dans d'autres régions du Canada, plusieurs grandes coopératives se sont démutualisées. Actuellement, une soixantaine d'établissements coopératifs québécois, dont le tiers réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de dollars, sont responsables d'environ 25 % des livraisons des secteurs des aliments et des boissons. Les coopératives sont surtout actives dans les domaines de l'alimentation animale, des produits laitiers, des viandes de même que des produits de l'érable.

Parmi les traits marquants de l'évolution récente de l'industrie figure, sans conteste, son intégration progressive à l'économie nord-américaine. En effet, le taux d'exportation des secteurs des aliments et des boissons a constamment augmenté au cours de la dernière décennie, passant d'environ 10 % en 1992 à un peu plus de 18 % en 2001. Cette augmentation de la valeur des exportations, principalement due aux sous-secteurs des produits du porc et de la fabrication de sucre et de confiserie, explique près de 37 % de l'augmentation de la valeur totale des livraisons. En 2001, pratiquement 75 % des exportations de l'industrie de la transformation alimentaire étaient destinées aux États-Unis, comparativement à 85 % en moyenne pour l'ensemble des entreprises manufacturières québécoises. Ce faisant, l'industrie alimentaire montre une dépendance nettement moindre vis-à-vis le marché américain que les autres secteurs manufacturiers.

La transformation alimentaire au Québec : une grappe industrielle diversifiée

Valeur totale 2001 : 17,3 milliards



(e) : estimé MAPAQ
Source : Statistique Canada

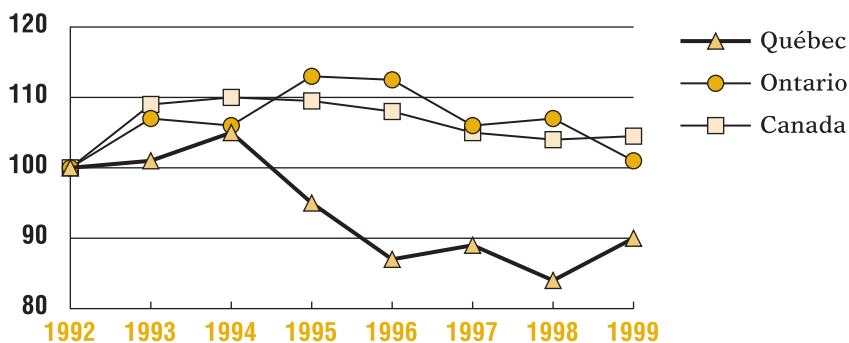
2.3

Une capacité concurrentielle à améliorer

Malgré une bonne progression des livraisons manufacturières ces dernières années, certains indices semblent confirmer le retard de l'industrie au chapitre de la compétitivité. Si l'on compare la productivité du travail au Québec, en Ontario et dans l'ensemble du Canada, entre 1992 et 1999, on note un certain retard du Québec; l'écart s'étant même creusé durant la période.

Évolution de la productivité du travail, industrie de la transformation alimentaire (aliments et boissons) Québec, Ontario et Canada

1990-1992 = 100

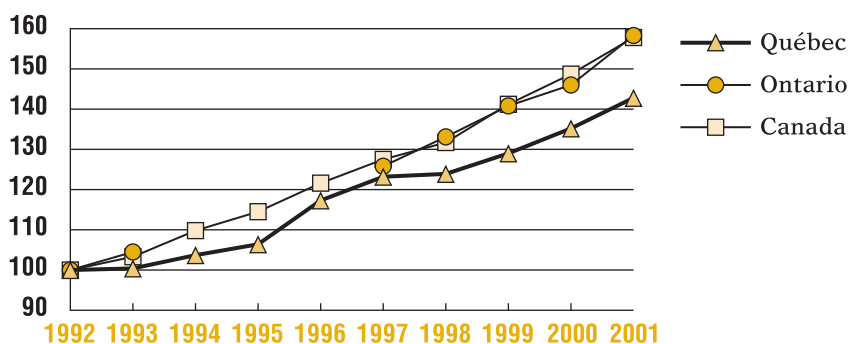


Sources: Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada
Compilation: MAPAQ

Depuis 1992, la valeur des livraisons québécoises a progressé à un rythme intéressant (42 %), quoique nettement inférieur à celui de l'industrie ontarienne (56 %) et à celui de l'ensemble canadien (57 %). La part de la valeur des livraisons québécoises dans l'ensemble canadien a donc diminué, passant d'un peu plus de 24 % en 1992 à 22 % en 2001.

Valeur des livraisons de l'industrie de la transformation alimentaire

1990-1992 = 100



Sources: Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada
Compilation: MAPAQ

2.3

Une capacité concurrentielle à améliorer

Par ailleurs, le taux de croissance des exportations internationales a augmenté plus rapidement en Ontario et dans l'ensemble canadien qu'au Québec, cette différence étant attribuable surtout à une structure industrielle et à des choix stratégiques différents. Ces facteurs semblent traduire aussi le défi auquel sont confrontées les entreprises québécoises pour se positionner sur les nouveaux marchés. Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'une partie importante de la croissance de l'industrie provient justement des marchés d'exportation.

D'autres caractéristiques distinguent aussi l'industrie québécoise par rapport à sa principale concurrente canadienne, l'Ontario, notamment la présence en plus grand nombre d'entreprises d'envergure nord-américaine et internationale de même que la valeur moyenne supérieure des livraisons par établissement. Les données disponibles montrent aussi que le pourcentage de travailleurs détenant au moins un diplôme d'études secondaires est plus élevé en Ontario qu'au Québec depuis 1991, l'écart s'étant même agrandi depuis. La formation des ressources humaines en entreprise est considérée insuffisante par certains intervenants et les dépenses des entreprises à ce titre demeurent faibles. Enfin, les dépenses annuelles en machines et équipement par travailleur ont progressé davantage en Ontario qu'au Québec entre 1991 et 1999. Cette différence peut s'expliquer par une modernisation plus rapide de l'industrie ontarienne. Ces divers éléments viennent tous influencer la capacité concurrentielle des entreprises.

2.4

Un environnement d'affaires changeant

La disparition progressive des barrières tarifaires et les progrès technologiques dans les procédés de conditionnement et de transport des marchandises avaient déjà soumis les entreprises québécoises de la transformation alimentaire aux effets d'une restructuration des marchés. Toutefois, des événements survenus récemment sur le marché canadien ont accéléré le rythme de ces changements et concrétisé les effets de la mondialisation. En effet, la concentration de la grande distribution, survenue à la fin des années 90 par suite de l'achat de Provigo par Loblaw et du Groupe Oshawa par Sobeys, ont provoqué un choc important dans l'industrie québécoise pour laquelle le marché interne est encore, et de loin, le principal débouché.

Ces transactions entraînent une intégration plus poussée des marchés québécois au marché canadien et accordent une position dominante à quelques entreprises de distribution. Par contre, ces entreprises anticipent à leur tour une concurrence accrue dans les années à venir, une concurrence qui, comme on peut l'observer dans d'autres parties du monde, met en présence des distributeurs étrangers, spécialisés ou non en alimentation. Il est donc à prévoir que les fabricants de produits de consommation courante subiront des pressions de plus en plus fortes qui les inciteront à livrer au coût le plus bas possible et en quantité suffisante des biens destinés à approvisionner des réseaux devenus pan-canadiens.

En parallèle, on assiste à un véritable éclatement de la demande. Il n'y a qu'à regarder, pour s'en convaincre, les paniers alimentaires des consommateurs où un nombre croissant de produits possédant certaines caractéristiques spécifiques côtoient les produits de masse. Cette segmentation de la demande est principalement due aux changements démographiques, à la composition des ménages et aux préoccupations croissantes des consommateurs pour des aliments sains, fabriqués selon des procédés respectueux de l'environnement.

Les ménages ont en effet moins de temps à consacrer à la préparation des repas durant la semaine, ce qui favorise la consommation de produits qui leur simplifient la vie, comme les mets préparés, surgelés ou frais. Par ailleurs, beaucoup s'accordent à l'occasion un moment de plaisir culinaire à la recherche de nouveauté et d'exotisme et se tournent vers des produits fins ou de spécialité. De plus, le lien établi entre alimentation et santé suscite un intérêt grandissant quant au rôle de certains ingrédients alimentaires dans la prévention des maladies et favorise la consommation de mets végétariens, naturels ou biologiques. Pour la même raison, on remarque un intérêt croissant pour les aliments fonctionnels³ et les produits nutraceutiques⁴.

3. Les aliments fonctionnels sont des aliments parfois enrichis d'un ou de plusieurs ingrédients naturels, dont on a démontré scientifiquement les propriétés bénéfiques pour la santé.

4. Les produits nutraceutiques sont à mi-chemin entre les aliments et les médicaments. On les trouve sous forme de poudres, de capsules ou de comprimés. Ils ressemblent à des médicaments, mais ils sont constitués d'extraits d'aliments.

2.5

Le défi de la compétitivité

Au cours des prochaines années, le principal défi auquel devront faire face tous les partenaires du secteur agroalimentaire québécois consistera à mettre en place les conditions favorables à l'amélioration de la compétitivité de l'industrie afin qu'elle soit en mesure d'intensifier sa présence sur les marchés.

Ainsi, les entreprises devront déployer des efforts importants en vue d'améliorer leur productivité. Ces efforts pourront se traduire, pour certaines, par une augmentation de leur taille qui devrait leur permettre de profiter d'économies d'échelle, par l'introduction de nouvelles pratiques de gestion ou de production, par l'amélioration de la compétence de la main-d'œuvre et de la qualité des équipements utilisés. D'autres auront avantage à faire preuve de créativité en appliquant une stratégie de différenciation par la qualité qui les amènera à fabriquer des produits novateurs, de spécialité ou de créneau.

L'industrie québécoise de la transformation alimentaire a déjà montré dans le passé sa capacité à relever des défis de cette ampleur. Elle dispose des atouts nécessaires pour réaliser les ajustements qui s'imposent. Sa base industrielle importante, sa situation à proximité des grands marchés du nord-est américain et son approvisionnement efficace et bien organisé en produits agricoles comptent parmi les éléments permettant de croire qu'elle saura maintenir sa position dominante dans le secteur manufacturier québécois et améliorer sa performance à l'échelle nord-américaine.

Une politique
axée sur l'accès
aux marchés
et l'innovation

3



3.1

La vision d'avenir à partager

Les consultations et les échanges qui ont eu lieu à l'occasion du *Rendez-vous de mi-parcours* ont révélé un large consensus quant à la perception des principaux enjeux et défis à relever, ainsi que des orientations majeures à partir desquelles devrait être articulée la *Politique québécoise de la transformation alimentaire*. De ces éléments et des divers commentaires recueillis a émergé la vision suivante :

L'industrie québécoise de la transformation alimentaire sera reconnue à l'échelle internationale pour :

- *le haut niveau d'expertise de ses artisans et entrepreneurs;*
- *sa capacité de répondre aux besoins et aux exigences des consommateurs;*
- *la qualité, la diversité et la forte valeur ajoutée de ses produits;*
- *le dynamisme de ses leaders sur les marchés canadien et internationaux;*
- *ses produits de créneaux et du terroir de qualité exceptionnelle.*

3.2

Les objectifs de développement

À plusieurs reprises au cours de la démarche d'élaboration de la politique, les représentants de la transformation alimentaire se sont dits prêts à investir dans leurs entreprises et à mettre de l'avant de nouvelles initiatives visant à poursuivre leur développement et à intensifier leur présence sur les marchés afin de donner à l'industrie un nouvel essor.

Lors de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenue en 1998, des objectifs de croissance pour l'ensemble de l'industrie agroalimentaire avaient été fixés. À la lumière des résultats obtenus depuis et des changements survenus dans la dynamique de l'industrie agroalimentaire, le cheminement ayant conduit à l'élaboration de la *Politique québécoise de la transformation alimentaire* a incité les partenaires à convenir de nouveaux objectifs de développement. Ces objectifs permettront de bien définir les progrès à réaliser au cours des prochaines années. Ils portent à la fois sur les niveaux d'activité (exportations, parts de marché et parts de livraisons), la stratégie (valorisation des produits), les moyens adoptés (investissements) ainsi que les impacts attendus (emplois).

Les objectifs pour l'industrie de la transformation alimentaire 2001-2005

Indicateurs

Exportations

Part de marché

Part des livraisons du Québec dans le total canadien

Investissements

Valeur ajoutée en pourcentage des livraisons

Emplois

Cibles

Viser 3,5 milliards \$

Augmenter de 10 % la part des achats sur le marché intérieur (d'ici 2002)

Obtenir un taux de croissance supérieur à la moyenne canadienne

2,25 milliards \$

Atteindre 38 %

10 000 (moyenne de 2 000 par an)

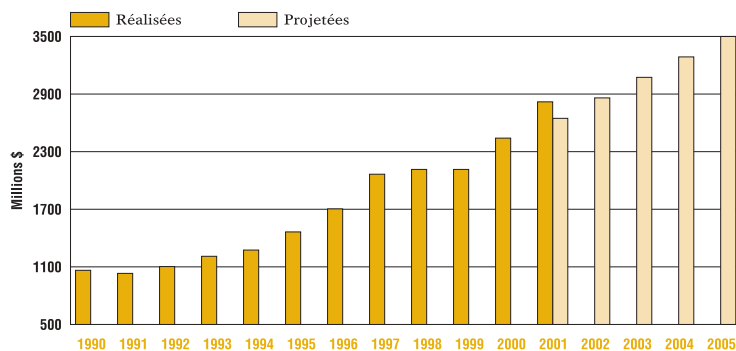
3.2

Les objectifs de développement

Les exportations : maintenir le cap sur le développement

Les participants au Rendez-vous de mi-parcours ont affirmé leur conviction que les marchés internationaux recèlent pour l'industrie québécoise une multitude d'occasions nouvelles à saisir. La performance de l'industrie au cours des dernières années traduit une augmentation notable des exportations de produits alimentaires transformés. Si le cap est maintenu, la cible à viser en 2005 serait de 3,5 milliards de dollars, ce qui représente une hausse annuelle moyenne de 200 millions de dollars pour la période 2001-2005.

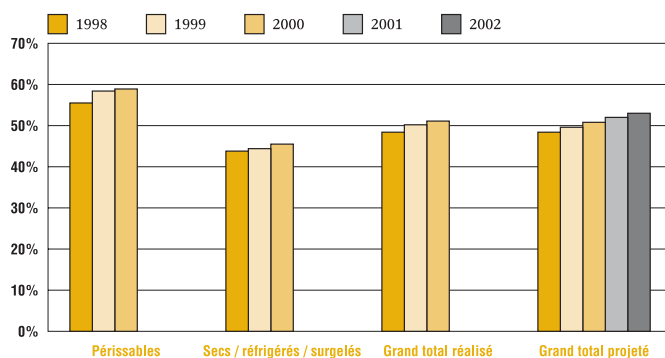
Exportations : viser 3,5 milliards de dollars



Notre présence sur le marché québécois : de plus grands efforts s'imposent

Lors de la Conférence de 1998, il a été convenu d'augmenter de 10 % en quatre ans la part des produits du Québec sur le marché québécois. Les estimations disponibles jusqu'à présent pour mesurer le chemin parcouru montrent que l'objectif est à notre portée. Tous les participants au *Rendez-vous de mi-parcours* conviennent cependant qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif visé étant donné les difficultés que la concentration dans la distribution occasionnent aux transformateurs québécois.

Part des aliments du Québec : + 10%



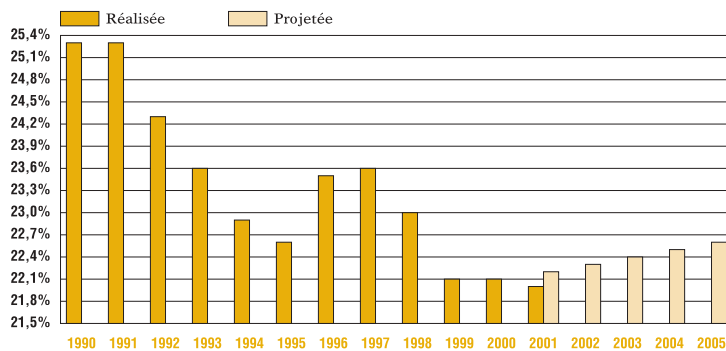
3.2

Les objectifs de développement

Notre place sur l'échiquier industriel canadien

En convenant d'un objectif d'augmenter la part des livraisons dans le total canadien, les partenaires reconnaissent l'importance du rôle que doit jouer l'industrie québécoise dans un contexte devenu davantage canadien. Tout au long de la dernière décennie, cet indicateur a montré une tendance à la baisse, glissant de 25 % à 22 %. L'objectif recherché est non seulement de stopper cette tendance, mais de reprendre le terrain perdu, en affichant un taux de croissance des livraisons supérieur à la moyenne canadienne.

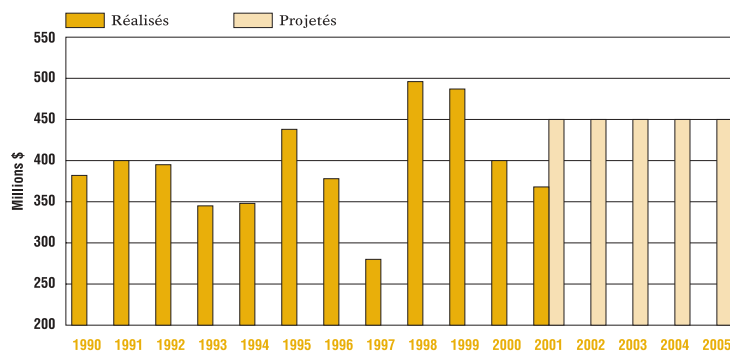
Part des livraisons du Québec dans le total canadien : renverser la tendance



Accroître les investissements

Les investissements de l'industrie de la transformation alimentaire ont oscillé autour de 400 millions de dollars annuellement depuis les cinq dernières années. À la faveur des efforts envisagés pour stimuler la croissance de l'industrie au cours des prochaines années, il a été convenu d'accroître les investissements à hauteur de 450 millions de dollars par année en moyenne, ce qui représenterait un objectif total de 2,25 milliards de dollars pour la période 2001-2005.

Investissements : ajouter 2,25 milliards \$



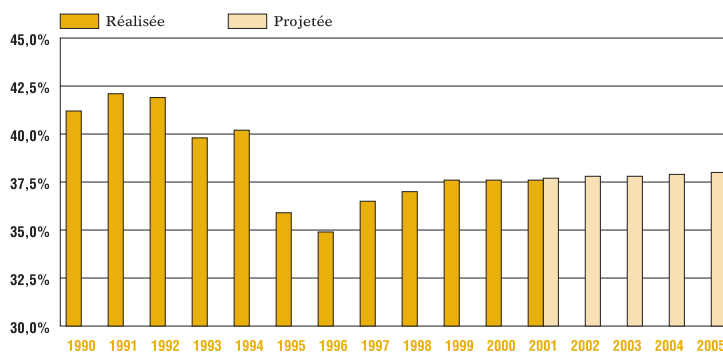
3.2

Les objectifs de développement

Des produits à plus grande valeur ajoutée

De plus en plus, les marchés exigent des produits à valeur ajoutée, et rien n'indique que cette tendance se modifiera au cours des années à venir. Pour cette raison, et aussi parce que la croissance de l'activité agroalimentaire québécoise se fera davantage par l'ajout de valeur, cela se traduira nécessairement par une croissance plus rapide de la valeur ajoutée manufacturière que des livraisons. C'est l'essence même de cet objectif. Ces dernières années, cet indicateur a progressé légèrement, mais non sans avoir fléchi considérablement durant les années précédentes. L'objectif retenu vise à relever ce ratio à un niveau correspondant à la moyenne des années 1990 à 1998, soit l'atteinte d'un niveau de 38 % en 2005.

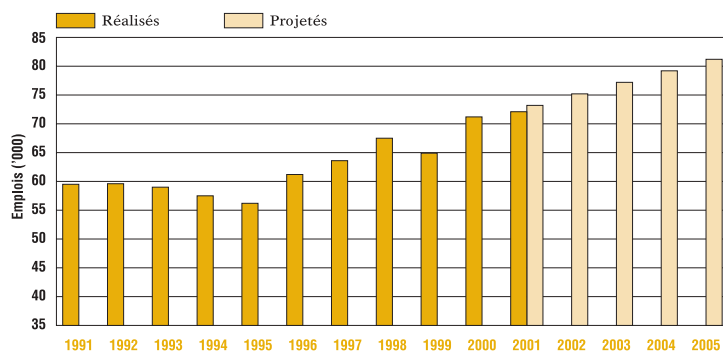
Valeur ajoutée / livraisons : augmenter à 38 %



10 000 nouveaux emplois

L'objectif emploi dépend surtout de la nature des produits fabriqués et de la performance enregistrée sur les marchés. Entre 1998 et 2000 inclusivement, l'industrie de la transformation alimentaire québécoise a créé plus de 7 000 emplois. Un objectif élevé est retenu, soit celui de créer 10 000 emplois au cours de la période 2001-2005.

Emplois : + 10 000



3.3

Les principes directeurs de la politique

Les principes directeurs qui guident l'action gouvernementale s'inspirent de ceux retenus par les participants aux travaux des chantiers sur l'accès aux marchés et sur les produits de niche et du terroir.

Voici ces cinq principes :

La concertation

Les principaux éléments de la politique ont été définis de concert avec l'industrie, que ce soit lors des chantiers ou des divers travaux parallèles. La concertation est nécessaire pour établir une vision commune et permet de rallier l'ensemble des partenaires de l'industrie autour d'objectifs ou de projets rassembleurs.

Une approche stratégique et adaptée aux réalités des entreprises

Sont privilégiées les actions novatrices, structurantes et à fort impact pour l'industrie. De plus, ces actions doivent répondre aux besoins des entreprises, selon leur taille et leur niveau de développement.

Le partenariat

Le partenariat doit traduire la capacité de travailler ensemble : partenariat entre les entreprises, entre les divers maillons de la chaîne agroalimentaire et entre l'industrie et le gouvernement. Il doit aussi reposer sur le cofinancement et la cogestion des actions et des initiatives entre entreprises menant à des activités économiques nouvelles.

La cohésion des actions gouvernementales

L'harmonisation et la cohésion des actions gouvernementales sont apparues comme des principes importants, compte tenu de la gamme étendue des services offerts par les nombreux organismes gouvernementaux ou financés par le gouvernement.

Des résultats mesurables

Ce principe évoque la nécessité de suivre l'évolution des objectifs de développement et des actions issues de la politique. En mesurant ainsi les résultats obtenus, des ajustements peuvent être apportés en cours de route, afin de s'adapter aux réalités de l'industrie.

3.4

Les orientations retenues Accès aux marchés

ORIENTATION 1 : améliorer l'accès aux marchés

L'ouverture des marchés, la concentration de la distribution et les nouvelles exigences des consommateurs remettent constamment en question les relations entre les transformateurs et leurs clients. De plus en plus d'entreprises éprouvent de la difficulté à mettre leurs produits sur les tablettes des détaillants. Toutefois, ce nouveau contexte d'affaires offre également des perspectives de croissance aux entreprises. L'industrie alimentaire québécoise possède les atouts nécessaires pour se tailler une place de choix en tant que fournisseur de calibre international de produits à valeur ajoutée.

Lors du *Rendez-vous de mi-parcours*, trois éléments prioritaires d'intervention ont rallié les participants, à savoir :

- *Étendre la notoriété des produits alimentaires du Québec par des initiatives collectives de commercialisation et par l'intensification de la promotion auprès des consommateurs et du réseau des hôtels, restaurants et institutions (HRI), en partenariat avec le secteur.*
- *Stimuler la croissance des exportations par une amélioration de l'offre de services spécialisés et l'implication stratégique des acteurs de l'industrie.*
- *Élaborer une stratégie globale pour le développement des produits alimentaires de niche et du terroir, comprenant l'encadrement technique, la création de « labels » dans le cadre de la Loi sur les appellations réservées, les regroupements d'achat et de commercialisation, ainsi que le réseautage d'entreprises.*

Le gouvernement compte déployer un éventail de moyens découlant d'une vision concertée et cohérente de l'industrie, misant sur de nouvelles formes de partenariat et privilégiant les actions novatrices, structurantes et à fort impact. Ces moyens visent à répondre efficacement aux besoins des différentes catégories d'entreprises, selon les marchés visés et leur stade de développement (entreprises naissantes, émergentes et conquérantes).

Les travaux des chantiers ont permis de classer les entreprises de transformation alimentaire du Québec en trois catégories, selon leur taille et le territoire desservi. Parmi les grandes entreprises québécoises qui affichent un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions de dollars, un petit nombre, réputées conquérantes, pourraient occuper éventuellement une position de leader dans les grands réseaux nord-américains. Quelque 300 entreprises émergentes, avec un chiffre d'affaires se situant entre 1 et 50 millions de dollars, desservent le marché québécois et, dans bien des cas, le marché d'exportation. Elles représentent 25 % du chiffre d'affaires du secteur de la transformation. Enfin, on compte près de 1 000 petites entreprises qui comptent pour 5 % du chiffre d'affaires du secteur et qui contribuent au dynamisme des économies locales et régionales. Elles représentent une pépinière d'où émergeront certainement dans l'avenir plusieurs entreprises de plus grande envergure.

3.4

Les orientations retenues Accès aux marchés

Axe 1 : Étendre la notoriété des produits alimentaires du Québec

- *Appui à l'émergence d'entreprises conquérantes, à l'acquisition ou à la consolidation de marques de commerce*
- *Plan d'action en faveur des réseaux d'achat des services alimentaires (HRI)*
- *Nouvelles formes de partenariat*
- *Appui à Aliments du Québec*
- *Plan de mise en valeur dans les institutions et lors d'événements officiels du gouvernement*
- *Développement et mise en œuvre de concepts de produits d'appellation dans le cadre de la Stratégie de développement des produits de niche et du terroir*

Soutenir la mise en marché

La notoriété des produits alimentaires repose avant tout sur les marques de commerce. Ce sont elles qui établissent le lien entre l'entreprise et le consommateur. En règle générale, nos entreprises dites conquérantes ne peuvent se mesurer aux multinationales à cet égard, compte tenu des coûts élevés de développement et de positionnement de nouvelles marques nationales. L'achat d'une marque peut représenter, pour certaines entreprises, une option intéressante permettant d'accélérer la pénétration des marchés, mais le financement risque de poser problème. Dans ce contexte, la stratégie des grandes entreprises consiste parfois à combiner la fabrication de produits de marque nationale et celle de produits de marques de distributeurs. Cependant, fabriquer uniquement des produits de marques de distributeurs risque de fragiliser les entreprises dans la mesure où elles demeurent anonymes et limitées par les politiques du distributeur.

Pour obtenir le statut de leader nord-américain, les entreprises conquérantes ont tout avantage à atteindre une certaine envergure afin de se doter des ressources nécessaires pour soutenir la concurrence. Cette envergure peut être le résultat d'une croissance interne ou d'acquisitions. Le recours à des initiatives collectives peut aussi compenser, dans une certaine mesure, la faiblesse relative des ressources individuelles des entreprises.

En ce qui concerne le marché HRI, il est peu exploité, principalement par les PME, à cause d'une certaine méconnaissance de la part des entreprises et de la logistique de distribution complexe. Pourtant, ce marché évalué à 7 milliards de dollars au Québec, représente un potentiel d'affaires à développer.

3.4

Les orientations retenues Accès aux marchés

Afin de permettre aux entreprises québécoises d'améliorer leur pénétration des marchés de détail et HRI, le gouvernement entend :

- *Soutenir la consolidation des marques existantes et l'acquisition de marques nationales, en mettant à profit ses grands leviers financiers comme SGF-Soquia et Investissement Québec. Il évaluera aussi la possibilité de mettre en place certains incitatifs fiscaux visant à faciliter le financement de l'achalandage.*
- *Appuyer, à l'aide des grands outils financiers du gouvernement, l'émergence de leaders nord-américains parmi les entreprises alimentaires à fort potentiel du Québec. Ces entreprises conquérantes ont des besoins bien particuliers, notamment pour accéder aux grands réseaux de distribution ou pour réaliser des acquisitions et des fusions.*
- *Mettre en place, en collaboration avec l'industrie, un plan d'action basé sur une meilleure connaissance des réseaux d'achat des HRI au Québec et au Canada et visant le développement de ce marché potentiel.*
- *Favoriser l'émergence de nouvelles formes de partenariat entre les maillons de la chaîne agroalimentaire dans le but de développer les marchés. Ainsi, des alliances entre entreprises conquérantes et entreprises émergentes permettront d'accroître l'offre de produits québécois dans les grands réseaux. Ces nouveaux partenariats pourront aussi porter sur la promotion.*

Promouvoir les produits québécois

Des activités collectives et structurantes devront être mises sur pied afin de promouvoir les produits alimentaires québécois et de soutenir la demande auprès des consommateurs, des réseaux de détail et HRI. Dans cette optique, et pour favoriser l'harmonisation et la prise en charge par l'industrie des activités de promotion générique au cours des prochaines années, le gouvernement entend :

- *Accentuer les efforts de promotion générique et les initiatives collectives de promotion auprès des consommateurs, des réseaux de détail et HRI du Québec, sous l'égide d'un organisme regroupant les partenaires de l'industrie agroalimentaire et mettant à profit les acquis d'Aliments du Québec. Le partenariat reposera notamment sur la participation des intervenants concernés aux mécanismes de prise de décision, l'établissement d'un plan d'affaires avec des objectifs mesurables et un financement partagé entre l'industrie et l'État.*
- *Appliquer, avec l'appui du MAPAQ, un plan de mise en valeur des produits alimentaires québécois dans ses institutions et lors d'événements officiels.*
- *Mettre à la disposition des acheteurs professionnels des outils bien rodés, tels que le site Internet « Carrefour bioalimentaire » qui répertorie les produits et les entreprises de transformation alimentaire du Québec, et les vitrines de produits régionaux.*

3.4

Les orientations retenues Accès aux marchés

Développer la mise en marché des produits de niche et du terroir

Les produits de niche et du terroir permettent aux petites entreprises locales et régionales de se positionner dans les réseaux commerciaux. De plus, ils répondent à une demande de la part des consommateurs qui sont prêts à payer plus cher pour ces produits à condition cependant qu'ils puissent reconnaître les caractéristiques qui leur sont propres.

Du point de vue de la mise en marché, le succès des produits de niche et du terroir repose sur la confiance des consommateurs dans le processus de fabrication et de reconnaissance de ces produits et sur la facilité à les identifier en tablette. Ce résultat peut être atteint par la commercialisation de produits sous appellation certifiée. Or, il existe actuellement très peu de telles applications.

Afin de favoriser le développement des produits de niche et du terroir, le gouvernement propose une stratégie globale qui repose sur la mise en marché, l'accompagnement des entreprises et l'accès à l'information stratégique.

Pour offrir aux entreprises un encadrement propice au développement de l'offre de ces produits et à leur commercialisation ordonnée, le gouvernement entend :

- **Appuyer l'identification de créneaux de spécialité à fort potentiel qui pourraient servir de base à l'établissement de cibles de développement par les agents économiques.**
- **Encourager et soutenir le développement et la mise en œuvre de concepts de produits d'appellation :**
 - > **en établissant un cadre de référence pour permettre le recours à la Loi sur les appellations réservées, notamment en élaborant des outils d'interprétation des exigences propres aux catégories d'appellations réservées;**
 - > **en mettant en place un groupe de travail pour élaborer une démarche appropriée permettant de réserver certaines appellations;**
 - > **en accompagnant les entreprises désireuses d'obtenir une appellation et en mettant à leur disposition un guide sur les démarches nécessaires à la mise en place et à l'usage d'une appellation;**
 - > **en assurant la crédibilité des appellations réservées, par la mise en place des outils nécessaires pour garantir le respect des dispositions de la Loi sur les appellations réservées;**
 - > **en informant les consommateurs sur les normes d'encadrement des appellations et des labels, les organismes d'accréditation et la terminologie reconnue.**
- **Appuyer, d'une façon particulière, la certification et le contrôle de l'appellation biologique et la mise en marché de ces produits.**
- **Soutenir les efforts de promotion des produits de niche et du terroir, et en confier le mandat à l'organisme chargé de la promotion générique (Aliments du Québec).**

3.4

Les orientations retenues Accès aux marchés

Axe 2 : Accompagner les entreprises

- *Appui à la fonction marketing des petites entreprises situées en région (réseautage)*
- *Appui aux projets mobilisateurs de regroupement d'entreprises à des fins de logistique et de distribution*
- *Guichet unique en partenariat avec le Club Export Agro-Alimentaire du Québec pour les services d'exportation*
- *Rôle stratégique des attachés agroalimentaires*

Accompagner les PME sur le marché intérieur

Il est fréquent que les petites entreprises locales et régionales, souvent spécialisées dans les produits de niche et du terroir éprouvent des difficultés dans le développement intégré de leurs fonctions de gestion à cause des moyens limités dont elles disposent. Ce développement demeure néanmoins essentiel à une croissance équilibrée. Leur dispersion sur l'ensemble du territoire entraîne aussi des difficultés du point de vue de l'accessibilité aux services-conseils.

Le gouvernement veut être davantage présent auprès des entreprises de transformation alimentaire et déployer ses services selon une approche réseau qui favorise les actions collectives et qui s'adresse à leurs fonctions-clés. À cet effet, le gouvernement entend :

- *Constituer un nouveau réseau de compétences. Ce réseau sera formé de conseillers en transformation alimentaire du MAPAQ qui sont en relations d'affaires avec les intervenants de l'industrie. Il visera à offrir, en collaboration avec les partenaires régionaux et en étroite collaboration avec les services des autres ministères et organismes du gouvernement, des services de développement d'entreprises, d'accompagnement et d'appui au développement des marchés.*
- *Appuyer la fonction marketing des petites entreprises situées en région, notamment par le réseautage et par des solutions collectives aux problèmes d'amélioration de la qualité, de mise en marché, de distribution et de logistique.*
- *Soutenir, en partenariat avec le milieu, l'organisation d'un système de mentorat au bénéfice des petites entreprises.*
- *Établir le lien entre les entrepreneurs potentiels ou actuels à la recherche d'équipements de production et les entreprises disposées à les accueillir.*
- *Appuyer les projets mobilisateurs, notamment les formules de regroupement des transformateurs de produits sous label, d'appellation ou du terroir, à des fins de distribution et de logistique ainsi que pour la mise en place de réseaux de points de vente régionaux.*

3.4

Les orientations retenues Accès aux marchés

Accompagner les entreprises sur les marchés internationaux

Les marchés internationaux offrent, pour bon nombre d'entreprises québécoises, un potentiel de développement supérieur à celui du marché intérieur. En effet, les exportations de produits alimentaires du Québec ont connu une croissance presque trois fois supérieure aux ventes du marché intérieur depuis 1996. Malgré que 350 entreprises de toutes tailles exportent déjà, elles sont tout de même relativement peu nombreuses à le faire sur une base régulière. Plusieurs de ces entreprises n'ont qu'une présence sporadique sur les marchés étrangers et n'ont pas encore développé de véritable culture de l'exportation. Elles ont besoin d'être davantage accompagnées pour continuer à exporter.

Un organisme issu de l'industrie, le Club Export Agro-Alimentaire du Québec, a fortement contribué au cours des dernières années au développement des exportations agroalimentaires du Québec. Grâce à son leadership, l'exportation se situe plus que jamais au coeur des préoccupations de l'industrie. Avec la *Politique québécoise de la transformation alimentaire*, le gouvernement entend appuyer le rôle mobilisateur de cet organisme au sein de l'industrie. Ce faisant, il compte améliorer l'offre de services spécialisés par l'implication stratégique des acteurs de l'industrie de la transformation, selon une approche de cofinancement. Ainsi, le gouvernement entend :

- **Privilégier une formule de guichet unique, qu'il financera à parts égales avec l'industrie, en partenariat avec le Club Export Agro-Alimentaire.**

Ce guichet unique offrira :

- > **des services d'accompagnement adaptés au degré de maturité des entreprises exportatrices, dans le cadre d'activités de développement des marchés prioritaires. Ces activités incluent notamment les expositions, les foires et les missions commerciales à l'étranger, l'accueil d'acheteurs étrangers et l'organisation d'événements promotionnels destinés aux acheteurs internationaux ;**
- > **des activités de formation à l'exportation agroalimentaire, en collaboration avec l'industrie et les institutions spécialisées. Il verrait aussi à inciter les entreprises à se doter de ressources spécialisées en matière d'exportation ;**
- > **un appui à des réseaux et à la réalisation d'initiatives régionales à l'exportation, notamment par les commissaires et les sociétés de promotion en région.**

3.4

Les orientations retenues Accès aux marchés

D'autres services gouvernementaux viendront appuyer les entreprises sur les marchés étrangers. Afin que ses actions visant l'exportation tiennent compte de la réalité de l'industrie de la transformation alimentaire, le gouvernement entend :

- *Mettre l'accent sur les services visant à accompagner les entreprises exportatrices en devenir ou qui en sont à leurs premières armes dans le domaine de l'exportation.*
- *Soutenir davantage la prospection et le développement de nouveaux marchés.*
- *Appuyer le positionnement de l'image des produits alimentaires québécois à l'étranger par divers outils promotionnels et de communication.*
- *Impliquer davantage les attachés agroalimentaires en poste à l'extérieur du Québec dont le rôle consiste à appuyer les activités de développement des exportations des entreprises québécoises dans les marchés prioritaires. L'ensemble des délégations du Québec à l'étranger seront également mises à contribution.*

Axe 3: Appuyer de nouveaux projets collectifs

- *Développement d'un outil collectif de veille commerciale*
- *Appui aux projets d'infrastructures touchant le transport, l'entreposage et la distribution*
- *Élaboration de stratégies sectorielles*

Accéder à l'information stratégique sur les marchés

L'évolution accélérée des marchés sollicite fortement la capacité d'adaptation des entreprises alimentaires. L'accès à l'information stratégique sur les marchés devient, dans le contexte actuel, un préalable à l'élaboration de stratégies porteuses de croissance. Plus particulièrement, la recherche sur le consommateur représente un outil essentiel pour le développement de produits et le déploiement de stratégies marketing. Malgré son caractère indispensable, cet outil n'est pas à la portée de bon nombre d'entreprises à cause des dépenses élevées qu'il entraîne.

À cet effet, le gouvernement entend :

- *Appuyer le développement, en partenariat avec les entreprises, d'un outil collectif de veille commerciale. Cet outil sera principalement utilisé à des fins de recherche sur le consommateur nord-américain, sur les pratiques commerciales dans les grands réseaux de distribution au détail et HRI, sur les marchés intérieur et extérieurs, sur les tendances de la distribution et ses impacts et sur la transformation alimentaire.*

3.4

Les orientations retenues Accès aux marchés

Appuyer les projets visant l'amélioration de la logistique et de la distribution

La distribution et la logistique représentent des fonctions déterminantes pour la croissance des entreprises qui désirent prendre de l'expansion en dehors de leurs marchés habituels. La faiblesse des volumes et le manque de structure logistique entraînent des frais élevés de distribution et un service inefficace. La mise en place d'une infrastructure centralisée, ou d'un maillage destiné à la mise en commun de fonctions logistiques et de distribution, permettrait aux entreprises de mieux desservir aussi bien le marché intérieur que les marchés d'exportation.

Compte tenu de cette problématique, le gouvernement entend :

- *Appuyer les projets de services spécialisés ou d'infrastructure touchant le transport, l'entreposage et la distribution des produits alimentaires.*
- *Examiner la faisabilité de l'implantation d'un centre intégré de fonctions de logistique et de distribution alimentaire selon diverses formules de regroupement et de mise en commun de services, telle la formule du marché de Rungis, près de Paris.*

Axe 4: Élaborer des stratégies sectorielles

La majorité des mesures incluses dans la politique sont à caractère horizontal, s'adressant à l'ensemble des entreprises de l'industrie de la transformation alimentaire québécoise sans distinction du secteur de fabrication. À l'évidence toutefois, certains secteurs évoluent dans un contexte particulier et font face à des problématiques qui leur sont propres. Cette situation requiert parfois une approche davantage ciblée et donc, des stratégies d'intervention qui peuvent être différentes.

Pour cette raison, en concertation avec les secteurs visés, le gouvernement entend :

- *Élaborer des stratégies industrielles sectorielles et convenir de plans d'action qui permettront d'atteindre les objectifs de croissance définis.*

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

ORIENTATION 2 : favoriser l'innovation et améliorer la productivité des entreprises

L'avenir de l'industrie de la transformation alimentaire réside sans contredit dans sa capacité d'innover. À l'ère de la mondialisation, l'économie repose aussi de plus en plus sur le savoir. Pour accroître son développement et se positionner parmi les leaders internationaux, l'industrie devra faire de l'innovation une préoccupation constante et investir davantage dans ses ressources humaines.

Considérant l'importance de la productivité, de l'innovation et de la formation de la main-d'œuvre pour l'industrie de la transformation alimentaire québécoise, les participants au *Rendez-vous de mi-parcours* sont venus à un consensus en ce qui concerne les éléments de politique prioritaires suivants :

- *Accroître la formation des employés des entreprises de transformation et leur faciliter l'accès à des programmes adaptés de formation et d'acquisition de connaissances; valoriser le secteur de la transformation alimentaire comme domaine offrant des emplois intéressants et de bonnes perspectives de carrières.*
- *S'assurer que l'industrie de la transformation alimentaire bénéficie adéquatement des mesures gouvernementales permettant d'améliorer la compétitivité des entreprises et de développer une culture d'innovation axée sur la valeur ajoutée.*
- *Favoriser l'accès des entreprises de transformation alimentaire, notamment celles en région, aux ressources spécialisées et aux outils gouvernementaux mis en place pour faciliter le financement des activités de R-D et d'innovation.*

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Axe 1 : S'assurer d'une main-d'œuvre disponible et compétente

- **Accessibilité aux ressources humaines compétentes**
 - > *Promotion du secteur de la transformation alimentaire auprès de la clientèle scolaire et du grand public*
 - > *Plan d'action pour la main-d'œuvre saisonnière*
- **Amélioration des compétences**
 - > *Élargissement de l'offre de formation (nouveaux programmes à l'ITA de La Pocatière et au Cégep de Lanaudière)*
 - > *Extension du réseau de compétences de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal*
 - > *Mise en œuvre d'actions stratégiques proposées par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en transformation alimentaire, visant le rehaussement de la compétence*
- **Rétention de la main-d'œuvre**
 - > *Mise en œuvre d'actions stratégiques proposées par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en transformation alimentaire*

En 1999, considérant le rattrapage à faire par le Québec en matière de formation de la main-d'œuvre par rapport aux autres provinces canadiennes, dont l'Ontario, les partenaires de l'agroalimentaire réunis à Saint-Hyacinthe avaient adopté, dans le Plan d'action quinquennal *S'investir dans le savoir-faire*, les cibles proposées en ce qui concerne le niveau de scolarité, par secteur et par catégorie d'emploi. Ainsi, en 2005, le niveau de scolarité de la main-d'œuvre des différentes catégories d'emploi de l'industrie de transformation alimentaire devrait atteindre un niveau équivalent ou supérieur à l'une ou l'autre des trois meilleures régions canadiennes. Cependant, à mi-parcours de la mise en œuvre de ce plan d'action, force est de constater que l'effort de formation des entreprises de transformation alimentaire n'est pas suffisamment soutenu pour espérer atteindre l'objectif de croissance convenu.

En effet, bien qu'une main-d'œuvre mieux qualifiée soit requise pour effectuer des tâches de plus en plus complexes, des études récentes font ressortir que les deux tiers des entreprises en transformation alimentaire n'ont pas de plan de formation. De plus, environ la moitié de ces entreprises ne sont pas assujetties à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* car leur masse salariale est inférieure à 250 000 dollars. Quant à celles qui y sont soumises, le taux moyen de leur investissement en formation n'a cessé de diminuer depuis 1996, année de l'instauration de la Loi. En réalité, de 2,15 % de la masse salariale qu'il était en 1996, il est passé à 1,39 % en 1999, dernière année de référence, alors que le nombre d'entreprises assujetties à la Loi a augmenté de 180 à 458. Il ne semble pas être dans la culture de la plupart des entreprises de transformation alimentaire de miser sur la formation de leur personnel en lui permettant notamment d'améliorer ses compétences en cours d'emploi.

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Qui plus est, les entreprises de transformation alimentaire parviennent plus difficilement que celles d'autres secteurs à attirer et à retenir non seulement le personnel spécialisé, mais aussi la main-d'œuvre moins qualifiée, en particulier la main-d'œuvre saisonnière. De plus, dans un contexte où la population active va en diminuant et où les perspectives d'emploi dans d'autres secteurs s'améliorent aussi, cette situation risque de s'aggraver.

Ces constats ont été mis en évidence notamment dans le Diagnostic de main-d'œuvre en transformation et distribution alimentaires réalisé en 1999 par Emploi-Québec et ses partenaires gouvernementaux. Pour corriger la situation, le secteur de la transformation s'est doté en 2000 d'un lieu unique et permanent de concertation, soit le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (Comité sectoriel de main-d'œuvre), qui vient d'adopter une planification stratégique de travaux à mener au cours des prochaines années.

Favoriser l'accessibilité aux ressources humaines

Pour relever le défi que constituent les problèmes de recrutement de main-d'œuvre, le gouvernement entend travailler sur plusieurs fronts. Il fera valoir davantage le domaine de la transformation alimentaire comme générateur d'emplois et de carrières, il intensifiera les efforts pour assurer l'adéquation des services de main-d'œuvre aux besoins des entreprises et il soutiendra ces dernières dans leur démarche de recrutement de personnel. À cet égard, le gouvernement entend privilégier les mesures suivantes :

- **Valoriser les emplois et les carrières dans la transformation alimentaire par :**
 - > des activités de promotion auprès de la population scolaire et du grand public;
 - > la distribution de matériel de promotion aux enseignants des programmes susceptibles de fournir une main-d'œuvre spécialisée (administration, production manufacturière, etc.).
- **Favoriser l'accessibilité des entreprises à la main-d'œuvre saisonnière par :**
 - > la mise en œuvre d'un plan d'action axé notamment sur la diffusion des offres d'emploi et la référence de personnes aux entreprises, sous la coordination du réseau d'Emploi-Québec (directions régionales, Centres locaux d'emploi) et des ressources externes spécialisées (Carrefours jeunesse-emploi, etc.) et sur la mobilité de la main-d'œuvre québécoise;
 - > l'organisation, avec les entreprises concernées, de campagnes de recrutement de main-d'œuvre saisonnière.
- **Soutenir le recrutement de personnel par :**
 - > la promotion des établissements de formation où les entreprises peuvent recruter leur main-d'œuvre spécialisée;
 - > des incitatifs financiers (crédits d'impôt, subventions salariales, etc.) pour l'accueil de stagiaires, de jeunes diplômés ou de personnel stratégique;
 - > l'examen de la faisabilité, avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre, de recourir à des corporations sans but lucratif pour recruter, sélectionner, embaucher et maintenir en emploi la main-d'œuvre.

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Améliorer les compétences

Dans un contexte marqué par une concurrence de plus en plus vive, les entreprises cherchent à se démarquer. Pour y parvenir, s'assurer que les ressources humaines du secteur de la transformation alimentaire sont bien formées représente un défi de taille et interpelle l'ensemble de l'industrie. Quant aux actions gouvernementales, l'État entend investir ses efforts dans la recherche de la meilleure adéquation possible entre les besoins de l'industrie et l'offre de formation ainsi que dans la promotion des programmes de formation. Le gouvernement entend :

- *Travailler sur l'adéquation de l'offre de formation aux besoins de l'industrie en :*
 - > *s'assurant de la cohérence et de la coordination des activités de veille par le réseautage des organismes concernés, tel que la mise en place du Réseau métropolitain pour la formation en bioalimentaire et, dans les autres régions, l'élargissement du mandat d'organismes de concertation régionale;*
 - > *actualisant, développant et harmonisant des programmes de formation initiale (MEQ) et continue (ITA, MIC et autres) spécifiques au domaine de la transformation alimentaire;*
 - > *développant des programmes d'apprentissage en milieu de travail reconnus par l'industrie (Emploi-Québec en collaboration avec le Comité sectoriel de main-d'œuvre);*
 - > *proposant du matériel pédagogique adapté à la transformation alimentaire et de nouvelles stratégies éducatives (formation en ligne, à distance, etc.) aux enseignants des programmes susceptibles de fournir une main-d'œuvre spécialisée (ITA et autres établissements de formation).*

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Lors du *Rendez-vous de mi-parcours*, le gouvernement s'est engagé à consentir des investissements en immobilisations pour l'implantation du programme de formation de Technologie de la transformation des aliments au Cégep régional de Lanaudière à Joliette et a ajouté ce même programme à l'offre de formation de l'ITA de La Pocatière. Il s'est aussi engagé à moderniser les équipements de l'ITA de Saint-Hyacinthe. Par ailleurs, le gouvernement entend :

- **Rendre accessibles et promouvoir les programmes de formation en :**
 - > appuyant la mise en place d'un système de bourses d'études, financé par les entreprises intéressées, au profit des personnes qui s'inscrivent dans des programmes pertinents de formation;
 - > diffusant, auprès des entreprises, de l'information relative à l'offre de formation;
 - > faisant la promotion des différentes mesures de soutien au développement des compétences proposées par Emploi-Québec.
- **Hausser les compétences dans l'industrie par :**
 - > la mise en application du plan d'action accompagnant la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue récemment adoptée;
 - > le soutien à l'établissement de diagnostics de compétitivité et de plans de formation à l'intention des entreprises qui désirent perfectionner leurs ressources humaines;
 - > la mise en œuvre de mesures stratégiques proposées par le Comité sectoriel de main-d'œuvre.

Favoriser la rétention de la main-d'œuvre

Depuis quelques années déjà, les entreprises sont aux prises avec d'importantes difficultés de rétention de la main-d'œuvre. Ce problème risque de s'accroître avec les changements appréhendés quant à la main-d'œuvre disponible et à la concurrence des autres secteurs. À cet égard, le gouvernement entend donc appuyer les efforts des entreprises et du Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire pour :

- **Améliorer l'environnement de travail en :**
 - > soutenant l'établissement de diagnostics sur l'environnement de travail dans les entreprises;
 - > rendant disponible l'information sur les conditions salariales et les avantages sociaux offerts à la main-d'œuvre par les différentes entreprises d'une localité ou d'une région à des fins de comparaison;
 - > évaluant la pertinence de recourir à des regroupements d'entreprises d'une même activité de transformation afin de permettre l'instauration de régimes d'assurance collective, de retraite, etc.
- **Favoriser la rétention de la main-d'œuvre dans l'industrie par :**
 - > la mise en œuvre de mesures stratégiques proposées par le Comité sectoriel de main-d'œuvre;
 - > l'aide conseil en gestion des ressources humaines.

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Axe 2: Soutenir l'innovation

- *Mise en place d'infrastructures d'accueil et développement de synergie entre les établissements de formation, de R-D et de transfert technologique*
- *Culture d'innovation et meilleures pratiques d'affaires*
- *Adoption de normes internationales en matière de qualité*
- *Programmes d'aide à la recherche technologique*
- *Création d'antennes régionales*
- *Appui aux initiatives dans de nouveaux secteurs des biotechnologies*

Le rythme auquel les nouveaux produits sont introduits sur les marchés et leur durée de vie commerciale de plus en plus courte exigent des entreprises qu'elles consacrent davantage de ressources à l'innovation et qu'elles multiplient leurs efforts en vue d'adapter leurs produits aux exigences du marché.⁵

Lors des consultations menant au *Rendez-vous de mi-parcours*, plusieurs intervenants du secteur de la transformation alimentaire ont dit éprouver des difficultés liées au processus d'innovation, notamment dans la poursuite des activités de R-D et le transfert technologique. Les entreprises, surtout les plus petites, parviennent difficilement à réaliser elles-mêmes les activités de R-D nécessaires à leur développement et à leur croissance. Elles éprouvent aussi de la difficulté à intégrer adéquatement les nouvelles technologies issues des travaux des centres de recherche pour les mettre en application et en bénéficier sur le plan industriel. La capacité d'innover dépend aussi de la formation des chefs d'entreprise et du personnel stratégique et de la présence de personnel technique et scientifique qualifié pour mener les activités de recherche.

5. L'entreprise innove lorsqu'elle crée, développe et commercialise de nouveaux produits ou de nouveaux procédés de fabrication.

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Favoriser la mise en place d'infrastructures

L'industrie de la transformation alimentaire québécoise peut compter sur une base solide d'organismes pour appuyer le processus d'innovation. L'Université Laval et l'Université McGill (Campus Macdonald) regroupent de nombreux spécialistes dont les travaux donnent lieu à de nouvelles possibilités technologiques. Le Centre de recherche et de développement sur les aliments (CRDA) et le Centre d'innovation technologique en agroalimentaire (CINTECH) prennent aussi part au processus d'innovation par le biais d'activités de transfert technologique et par leur capacité de recherche appliquée. D'autres établissements réalisent également, mais dans une moindre mesure, des travaux liés au secteur de la transformation alimentaire.

Afin d'appuyer encore plus fermement la R-D et le processus d'innovation des entreprises de transformation alimentaire, le gouvernement a élargi l'éventail des structures d'accueil en concrétisant les engagements pris lors du *Rendez-vous de mi-parcours*. Ainsi :

- *Un laboratoire permettra aux entreprises de transformation de réaliser les travaux d'expérimentation en vue de valoriser leurs sous-produits à des fins alimentaires ou industrielles. Ce projet sera réalisé conjointement par l'ITA de Saint-Hyacinthe et Cintech Agroalimentaire de Saint-Hyacinthe, en collaboration avec le MAPAQ, le MRST, le MEQ et la Fondation canadienne pour l'Innovation. Ce laboratoire viendra renforcer le statut de Saint-Hyacinthe comme technopole agroalimentaire du Québec.*
- *La modernisation des équipements utilisés pour le programme de formation en technologie de transformation des aliments à l'ITA de Saint-Hyacinthe dotera l'Institut d'un équipement ultramoderne qui viendra appuyer son offre de formation technologique.*
- *Le démarrage d'un incubateur d'entreprises en transformation alimentaire à La Pocatière offrira un soutien technologique aux entreprises de transformation alimentaire de la région. Il servira aussi à la formation pratique des élèves de l'ITA qui s'y trouve.*

Le gouvernement entend également appuyer le développement d'une synergie entre les établissements de formation, de R-D et de transfert de technologies pour le bénéfice des entreprises de transformation situées dans les régions.

3.4

Les orientations retenues

Innovation et productivité

Favoriser la culture d'innovation et l'adoption de meilleures pratiques d'affaires

L'analyse de la performance de l'industrie de la transformation alimentaire, à l'image de celle de l'ensemble du secteur manufacturier, montre que le Québec accuse un certain retard sur le plan de la compétitivité par rapport à l'Ontario et à ses autres principaux concurrents nord-américains. Pour remédier à cette situation, l'entreprise québécoise doit mettre de l'avant des moyens pour accroître sa productivité et réaliser des gains durables qui lui permettront de consolider, voire améliorer sa position concurrentielle. Aussi, le gouvernement du Québec a lancé en septembre 2001 la *Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises* « *Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain* », qui vise à sensibiliser les dirigeants et le personnel stratégique des entreprises aux meilleures pratiques d'affaires, à soutenir l'implantation de meilleures pratiques et à favoriser le développement de nouveaux produits, l'intégration de nouvelles technologies et l'adoption de normes internationales.

Conformément à l'engagement pris lors du *Rendez-vous de mi-parcours* pour que l'industrie puisse bénéficier adéquatement des mesures gouvernementales contenues dans cette Stratégie élaborée par le MIC, le gouvernement entend :

- *S'assurer que les priorités du secteur de la transformation alimentaire sont prises en compte dans la mise en œuvre des axes d'intervention de cette Stratégie.*
- *Sensibiliser les entreprises de transformation alimentaire à l'existence de ces mesures afin qu'elles en profitent pour s'approprier de meilleures pratiques d'affaires.*

Miser sur la qualité en adoptant les normes internationales

La mondialisation du commerce alimentaire a rendu encore plus actuelles les différentes crises vécues en Europe (Grande-Bretagne et Belgique particulièrement) et au Japon en ce qui concerne la qualité des aliments. Elle a aussi accéléré le développement et l'implantation de normes de qualité reconnues internationalement pour faciliter les échanges entre les fournisseurs d'aliments et leurs clients sur les marchés aussi bien internationaux qu'intérieurs. Ainsi, les systèmes d'assurance de la qualité incorporant les principes du *Hazard Analysis and Critical Control Point*⁶ (HACCP) permettent aux entreprises d'agir de façon préventive et de garantir la qualité sanitaire des aliments qu'elles produisent. De même, le respect de la norme ISO 14000 permet à un organisme d'évaluer et de maîtriser l'impact environnemental de ses activités, produits et services.

6. Analyse des dangers et maîtrise des points critiques.

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

De plus, les pressions grandissantes des consommateurs, qui sont de plus en plus soucieux des différents aspects de la qualité des aliments qui leur sont proposés, rendent pratiquement incontournable l'adoption d'une approche qualité intégrée. En lien direct avec les consommateurs, les grands distributeurs de partout l'ont d'ailleurs bien compris et exigent de leurs fournisseurs l'application et le respect de normes reconnues. L'industrie de la transformation alimentaire québécoise, tout comme les autres acteurs de la chaîne agroalimentaire, se retrouve au cœur de ce mouvement et devra nécessairement y être plus sensible au cours des années qui viennent.

Au Québec, comme au Canada et ailleurs dans le monde, les entreprises tardent souvent à s'engager dans cet exercice visant à implanter des systèmes d'assurance de la qualité basés sur des normes internationales. De toute évidence, les principes de ces systèmes sont parfois mal connus et mal perçus d'où la nécessité d'en démystifier les concepts, de les vulgariser et d'en démontrer la praticabilité.

Un système reconnu d'assurance de la qualité, comme celui incorporant les principes du HACCP, repose sur des exigences de qualité de base. L'implantation de ces systèmes s'inscrit donc dans une démarche globale, structurée et continue vers la qualité. De plus, cette démarche doit prendre en compte la spécificité du secteur de la transformation alimentaire où l'on retrouve des PME aux ressources limitées et disposant de peu de mesures de contrôle pour garantir l'application des normes.

Le gouvernement entend donc mettre en oeuvre une stratégie visant à faciliter et soutenir l'implantation de systèmes d'assurance de la qualité basés sur des normes internationales. Cette stratégie repose sur :

- ***Un programme de sensibilisation des dirigeants d'entreprises et de leur personnel stratégique visant à faire connaître les principes des différents systèmes d'assurance de la qualité, la nécessité de les implanter et la démarche à suivre.***
- ***Une démarche ordonnée menant à l'implantation de systèmes de qualité.***
À cet effet, le MAPAQ mettra sur pied des mesures visant à :
 - > ***soutenir la mise en place des préalables à l'implantation de système reconnus d'assurance de la qualité, entre autres ceux incorporant les principes du HACCP;***
 - > ***dresser un diagnostic des lacunes à combler pour implanter ces systèmes reconnus d'assurance de la qualité;***
 - > ***aider les entreprises à adopter une stratégie d'implantation respectant leurs capacités.***

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Les mesures précédentes complèteront les programmes existants en matière d'implantation des systèmes d'assurance de la qualité, tels que ceux du MIC (Impact-PME), du Fonds québécois d'adaptation des entreprises agroalimentaires (volet 3) et les mesures annoncées lors du Discours du Budget 2001-2002 pour la certification, la reconnaissance et l'implantation de systèmes qualité.

En matière de renforcement du contrôle de la qualité des aliments, le gouvernement entend implanter, au cours des cinq prochaines années, des systèmes de traçabilité, autant au niveau des animaux que des produits alimentaires. Les premiers maillons de la chaîne bioalimentaire dans les secteurs bovin, ovin et porcin seront plus particulièrement visés, soit les exploitations agricoles, les établissements de ventes aux enchères, les abattoirs et les ateliers d'équarrissage. À cette fin, le MAPAQ a obtenu dans le cadre du budget de mars 2001 une enveloppe de 21,5 millions de dollars sur quatre ans pour le développement et l'implantation de la traçabilité au Québec.

Favoriser l'accès au processus de R-D et à l'innovation

Les moyens mis à la disposition des entreprises québécoises de transformation alimentaire afin de les aider à s'approprier l'innovation comptent parmi les plus généreux qui soient au Canada. Différentes mesures visant à stimuler les activités de R-D dans l'entreprise industrielle sont offertes, tant par le gouvernement du Québec que le gouvernement fédéral. Cependant, c'est l'effet combiné des programmes provincial et fédéral de crédits d'impôt et de l'économie d'impôt résultant de la déduction des revenus qui s'avère le plus avantageux. Il peut permettre à l'entreprise de récupérer jusqu'à 70 % de son investissement en R-D.

Cependant, il semble que les PME québécoises actives dans la transformation alimentaire soient peu nombreuses à se prévaloir de ces mesures fiscales, souvent par manque d'information. Le gouvernement entend donc prendre les moyens de :

- *Mieux faire connaître les mesures fiscales et les programmes d'appui à la R-D dans le secteur de la transformation alimentaire.*

3.4

Les orientations retenues

Innovation et productivité

Par ailleurs, le gouvernement est pleinement conscient de l'importance de renforcer l'accès au processus de R-D et d'innovation chez les entreprises de plus petite taille. Les entreprises de transformation alimentaire de ce groupe, le plus important au sein de l'industrie québécoise, investissent moins que les autres en R-D et en innovation. Plusieurs raisons expliquent cette situation. D'une part, les compétences liées à l'innovation et la culture d'innovation sont peu développées, voire absentes, dans bon nombre d'entreprises. D'autre part, tel que souligné lors du *Rendez-vous de mi-parcours*, les moyens et les ressources nécessaires, soit en raison du faible niveau d'activité ou de la situation géographique, constituent pour plusieurs d'entre elles un frein majeur à la conduite d'activités de R-D et d'innovation. D'où l'importance de favoriser l'accès des entreprises de transformation alimentaire aux ressources spécialisées et aux outils gouvernementaux. Par conséquent, le gouvernement entend :

- *Mettre de l'avant un nouveau programme de recherche technologique en bioalimentaire qui visera, entre autres, à stimuler l'instauration d'une culture d'innovation dans les PME et à resserrer les liens entre l'industrie et les établissements de recherche. Il viendra également appuyer la réalisation de travaux de recherche technologique et faciliter la transition des résultats des recherches à l'industrie et aux entreprises. Certaines dispositions du programme s'appliqueront à des regroupements de PME pour la réalisation d'un projet commun.*
- *Mettre en place un réseau d'antennes régionales formées de personnes-ressources situées en région et possédant des compétences en transformation alimentaire. Les antennes régionales auront pour rôle d'offrir un service de première ligne en analysant les besoins des entreprises en matière de R-D et d'innovation et en faisant des propositions de services. Ces antennes seront en mesure d'établir des liens rapidement avec les centres de recherche, CINTECH, les universités, les cégeps ou les ITA pour répondre aux problématiques spécifiques des entreprises en région.*

Ces personnes-ressources proviendront d'organisations déjà présentes et reconnues dans leur région, telles que des directions régionales du MAPAQ, des Centres collégiaux en transfert de technologie (CCTT) membres du réseau Transtech qui sont présents dans la plupart des régions, des enseignants en transformation alimentaire issus des ITA ou d'autres écoles du réseau de l'éducation ou de toute autre organisation disposant de compétences dans le domaine de la transformation alimentaire.

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Pour appuyer le fonctionnement des antennes, une mesure visant à faciliter l'accès aux ressources technologiques des CCTT en région sera proposée. Ainsi, le gouvernement entend :

- *Mettre de l'avant un projet pilote de cellule de veille régionale, à l'image de celles qui existent déjà dans l'industrie de la transformation du bois, afin de soutenir l'industrie locale dans la recherche d'information en matière d'innovation. Si le projet s'avère positif, cette formule pourra être appliquée dans d'autres régions ou regroupements de régions selon la demande.*

Coordonnées par les antennes régionales et exploitées par les acteurs locaux de développement et les entreprises du secteur de la transformation alimentaire, de telles cellules de veille permettront de fournir à l'industrie locale des renseignements stratégiques au niveau technologique et serviront d'intermédiaires entre les centres de recherche et les entreprises pour assurer en tout temps une fluidité bidirectionnelle de l'information entre les acteurs.

Appuyer les initiatives dans de nouveaux secteurs des biotechnologies

Le Québec dispose d'atouts majeurs pour tirer parti du potentiel que représente la demande mondiale croissante pour les nutraceutiques et les aliments fonctionnels. Les aliments fonctionnels sont des denrées semblables en apparence aux aliments traditionnels mais qui se distinguent par les effets bénéfiques qu'ils ont sur la santé outre leur capacité à satisfaire les besoins nutritionnels de base. Ils sont souvent des variantes enrichies ou modifiées d'aliments existants destinées à en accroître la teneur en certaines substances biologiquement actives. Les produits nutraceutiques, quant à eux, sont extraits de matières végétales, animales ou microbiennes, d'origine terrestre ou aquatique, et se présentent sous la forme de comprimés, de poudre, de potion ou autre forme médicinale.

La croissance de ce marché se ferait à un rythme trois fois plus rapide que celui des aliments traditionnels. À l'échelle mondiale, on estime que le marché global des aliments fonctionnels et des produits nutraceutiques pourrait atteindre 350 milliards de dollars d'ici 2010.

Le Québec doit réaliser des investissements substantiels en R-D dans le domaine des aliments fonctionnels et des produits nutraceutiques afin de saisir les occasions favorables. Il importe ici de profiter des avantages comparatifs du Québec dans certains créneaux, tels que les composés du lait ou la biomasse marine. Ce développement s'appuie sur un éventail de conditions favorables, à savoir : le dynamisme de son industrie pharmaceutique et de ses entreprises de biotechnologie, sa main-d'œuvre technique et scientifique hautement qualifiée, son expertise reconnue à l'échelle mondiale dans l'amélioration génétique des cultures et des animaux, son réseau d'établissements de recherche, ainsi que ses équipes de recherche.

3.4

Les orientations retenues Innovation et productivité

Par ailleurs, un développement marqué de la biotechnologie marine au Québec est anticipé dans les années à venir. Aussi, le gouvernement a investi en 2001 une somme de 1,5 million de dollars pour l'implantation d'une unité de valorisation des biomolécules marines au Centre technologique des produits aquatiques de Gaspé. D'autres secteurs seront aussi à considérer, tels que les plantes indigènes à propriété médicinale, les biopesticides et les produits de santé animale, car ils représentent un potentiel de développement à exploiter.

C'est pour soutenir les initiatives nouvelles dans des entreprises biotechnologiques qu'une série de mesures sont mises en place. Certaines ont déjà fait l'objet d'une annonce dans le cadre de l'Énoncé complémentaire de mars 2002 au Budget 2002-2003. Le gouvernement met donc en place :

- *Un programme de 2 millions de dollars visant à soutenir la recherche dans le domaine des nutraceutiques et aliments fonctionnels.*
- *Le programme de prêt de capitalisation Bio-Levier. Cette mesure consiste en une enveloppe de financement de 100 millions de dollars mise à la disposition des entreprises en biotechnologie dès 2002-2003, afin d'accompagner ces dernières dans les activités de développement et de commercialisation.*
- *Deux nouveaux centres de développement des biotechnologies à Sherbrooke et à Saint-Hyacinthe. Ces deux centres bénéficieront des mêmes avantages fiscaux que celui de Laval, actuellement en construction. Ces mesures fiscales représenteront un investissement de la part du gouvernement de 9,5 millions de dollars au cours des trois prochains exercices financiers.*
- *Une mesure en faveur du développement des nutraceutiques et des aliments fonctionnels pour soutenir l'émergence de cette industrie dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec. Les incitatifs fiscaux dont bénéficieront les entreprises concernées représentent un investissement de 8 millions de dollars au cours des trois prochains exercices financiers.*

3.4

Les orientations retenues Investissements

ORIENTATION 3 : accroître les investissements

L'accroissement des investissements constitue un élément essentiel du développement des entreprises québécoises de transformation alimentaire, tant pour maintenir que pour améliorer leur position concurrentielle. Peu importe leur taille, les entreprises doivent, pour s'adapter et continuer à se développer, améliorer leur productivité, innover, se concentrer sur les éléments leur procurant un avantage comparatif. Par ailleurs, des investissements non productifs doivent parfois être consentis par des entreprises devant affronter certaines contraintes particulières, notamment pour l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées en zone rurale.

Les divers produits de financement offerts par les organismes financiers gouvernementaux, para-gouvernementaux et privés peuvent efficacement être mis à contribution et constituer des leviers de premier plan à la réalisation des projets de l'industrie. En outre, dans un contexte de mondialisation des marchés, l'investissement étranger représente une source de capitaux frais, de technologie, de savoir-faire, de relève et permet d'accéder à des réseaux de distribution plus développés.

Le Québec dispose de nombreux outils financiers pour soutenir le développement économique des entreprises de transformation alimentaire. SGF-Soquia, la Caisse de dépôt et de placement du Québec et Investissement Québec sont déjà actifs dans le monde agroalimentaire et constituent des partenaires importants et de puissants leviers financiers pour soutenir le développement de nos entreprises. Il existe plusieurs autres sources de capitaux, notamment les Sociétés Innovatech, le Fonds de Solidarité de la FTQ, Fondation de la CSN, les Sociétés de placement dans l'entreprise québécoise (SPEQ) et Capital régional et coopératif Desjardins. Par ailleurs, lors du Discours du budget 2001-2002, le gouvernement du Québec a annoncé la Stratégie de développement des régions ressources. Dans le cadre de cette stratégie, des mesures fiscales (impôt zéro et crédit d'impôt pour les activités de transformation) et budgétaires visant la diversification et les créneaux d'excellence agroalimentaires ont été mises en place.

Le *Rendez-vous de mi-parcours* du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois et les consultations publiques l'ayant précédé ont néanmoins mis en lumière certains obstacles à la croissance des entreprises que peuvent souvent constituer les conditions d'investissement exigées par les organismes de financement gouvernementaux. L'accès aux sources traditionnelles de financement est aussi considéré problématique à cause de la nature et de la taille relativement petite des entreprises de transformation alimentaire. Quant aux coopératives, elles se sont dites freinées dans leurs ambitions par une capitalisation insuffisante et par des difficultés à obtenir du financement à cause de leur caractère coopératif.

3.4

Les orientations retenues Investissements

C'est pour remédier à ces difficultés et appuyer de façon appropriée les entreprises dans leurs activités et leurs projets que les participants au *Rendez-vous de mi-parcours* sont venus à un consensus sur les éléments de politique prioritaires suivants :

- 1. Une meilleure adaptation des outils financiers du gouvernement afin de prendre en compte les particularités des entreprises, notamment les PME, pour les soutenir dans leurs projets d'investissement et favoriser l'émergence de leaders sur les marchés canadiens et d'exportation.*
- 2. La mise en place de mesures de soutien aux entreprises pour la prise de décision stratégique et l'élaboration de projets d'investissement.*
- 3. L'examen et une adaptation, au besoin, des mesures fiscales et des outils financiers du gouvernement du Québec afin de prendre en compte les particularités des coopératives agroalimentaires, pour notamment favoriser leur capitalisation par les membres et les soutenir dans leurs projets de développement.*

3.4

Les orientations retenues Investissements

Axe 1 : Disposer d'un coffre à outils cohérent et adapté

- *Soutien des organismes financiers gouvernementaux et outils adaptés*
- *Création de Capital Financière agricole inc.*
- *Priorité accordée à certains axes d'investissement*

Mobiliser les organismes de financement

Reconnaissant certaines spécificités au secteur de la transformation alimentaire, le gouvernement a procédé, lors du *Rendez-vous de mi-parcours*, à l'adaptation de plusieurs mesures financières :

- *Investissement Québec a inscrit l'industrie de la transformation alimentaire dans les priorités d'action de son plan d'affaires et compte y augmenter sa part d'investissements de façon équivalente à la contribution de cette industrie dans l'économie du Québec (10 %).*
- *Le seuil d'admissibilité du programme «FAIRE» d'Investissement Québec a été abaissé de 10 à 5 millions de dollars et les exigences du nombre d'emplois créés, de 100 à 50. De plus, ce programme a été décentralisé dans le but d'alléger le processus décisionnel.*
- *Le programme Financement PME d'Investissement Québec, qui s'adresse spécifiquement aux PME, a été modifié pour accorder aussi bien des prêts que des garanties de prêts. Il sera dorénavant géré par une nouvelle filiale, La Financière du Québec.*
- *SGF-Soquia intensifiera ses interventions dans le secteur agroalimentaire avec une hausse de participation à des investissements de 300 millions de dollars et examinera dorénavant des projets de plus de 1 million de dollars qui présentent des perspectives de rentabilité et un management compétent.*

Par ailleurs, Capital Financière agricole inc., une filiale de la Financière agricole du Québec, a été créée pour soutenir, sous forme de capital de risque, des projets rentables et structurants en amont et en aval de la production agricole. Cette filiale dispose d'un fonds social de départ de 24 millions de dollars. Seront ainsi soutenus des projets de moins de 5 millions de dollars, ayant des effets bénéfiques pour le secteur agricole. Une attention particulière sera accordée aux initiatives collectives visant à soutenir les produits du terroir, les produits transformés en région et les produits à valeur ajoutée.

3.4

Les orientations retenues Investissements

Organismes	Mesures	Clientèle et projets admissibles
SGF-Soquia	<ul style="list-style-type: none"> • Capital de risque minoritaire et prêts non garantis • Ouverture à partager les frais de montage d'un projet (étude de marché, d'ingéierie, etc.) • Accès à un vaste réseau de partenaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de plus de 1 M\$ dans le développement de nouveaux produits, l'augmentation de production, le développement des exportations, l'appui daux sociétés biotechnologiques du secteur bioalimentaire • Soutien des leaders québécois via acquisitions ou des fusions
Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)	Plusieurs filiales offrent des produits et services-conseils : capital de risque, financement à terme, prêt participatif, transfert de propriété familiale, fusion et acquisition, implantation à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Présente à chaque étape d'expansion de l'entreprise • Présente en région
Investissement Québec	Plusieurs produits de prêt et de garantie de prêt : <ul style="list-style-type: none"> • Garantie Coop • Garantie PME • Programme FAIRE • Déclic PME 	<ul style="list-style-type: none"> • Coopératives • PME avec projets d'expansion • Projets rentables, à valeur ajoutée, équipe de gestion compétente • Projets d'expansion de plus de 5 M\$, fonds de roulement, financement intérimaire de crédits d'impôt en R-D
Capital Financière agricole inc.	Capital de risque : <ul style="list-style-type: none"> • Capital-actions ou parts de société en commandite • Débenture convertible • Débenture 	<ul style="list-style-type: none"> • Projets de moins de 5 M\$ en transformation de produits agricoles • Projets visant les produits et services en amont et en aval de l'agriculture ayant des effets bénéfiques pour le secteur agricole et le développement régional

3.4

Les orientations retenues Investissements

Établir des axes d'investissement prioritaires

Étant sensibilisé aux particularités de l'industrie de la transformation alimentaire, le gouvernement entend :

- **Intensifier les actions des ministères et organismes gouvernementaux plus particulièrement pour :**
 - > *stimuler l'émergence de leaders dans l'industrie, notamment par des fusions ou acquisitions;*
 - > *soutenir les projets à forte valeur ajoutée et les créneaux en émergence;*
 - > *favoriser les investissements visant l'accès aux marchés et l'accroissement de la productivité des entreprises, peu importe la taille du projet, par la modernisation des équipements et des immobilisations, par l'acquisition de nouvelles technologies, etc.;*
 - > *favoriser les investissements étrangers au Québec et les investissements qui débouchent sur des partenariats avec les entreprises québécoises, dans la mesure où ces derniers ne concurrencent pas les entreprises existantes;*
 - > *susciter le développement de projets de filiales de multinationales visant l'obtention de mandats nord-américains et mondiaux.*
- **Mettre à contribution le programme d'infrastructures Québec-municipalités, afin de régler la problématique d'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées en zones rurales des entreprises de transformation alimentaire.**

Axe 2: Soutenir la prise de décision stratégique

- **Appui à l'élaboration de diagnostics, de projets de développement ou de repositionnement stratégique**
- **Réseau de compétences (conseillers en transformation alimentaire du MAPAQ)**

Tant pour les entreprises que pour les organismes de financement, les décisions d'investissement doivent reposer sur de solides plans d'affaires résultant notamment d'une analyse stratégique rigoureuse des projets de l'entreprise en regard de son environnement concurrentiel.

3.4

Les orientations retenues Investissements

À cette fin, outre les mesures déjà offertes par les autres ministères, le gouvernement entend :

- *Offrir une mesure complémentaire qui sera mise en place par le MAPAQ afin d'appuyer les entreprises dans l'élaboration d'exercices de diagnostic, de plans d'affaires et de stratégies de commercialisation.*
- *Accompagner les transformateurs dans l'élaboration de leurs projets d'expansion ou de repositionnement stratégique, lorsque ceux-ci conduisent à la réalisation de projets d'investissement majeurs et au développement de nouveaux marchés.*
- *Mettre à contribution le réseau des conseillers du MAPAQ, présent dans toutes les régions du Québec. Ses conseillers pourront accompagner les entrepreneurs et les promoteurs afin de les aider à combler le manque de connaissances et de compétences dans le domaine du financement (stratégies et outils de financement) et de leur faire connaître les programmes et autres mesures gouvernementales à l'appui de leurs projets de croissance.*

Axe 3: Appuyer les coopératives

- *Le modèle coopératif: une avenue de développement à prendre en compte*

Les entreprises coopératives ont joué un rôle déterminant dans le développement de l'industrie agroalimentaire du Québec depuis le début du vingtième siècle, si bien qu'aujourd'hui une soixantaine d'établissements, répartis un peu partout sur le territoire québécois, procurent de l'emploi à plus de 10 000 personnes et réalisent plus de 25 % des livraisons manufacturières de l'industrie, pour une valeur d'environ 3,75 milliards de dollars.

En raison de leur lien de propriété avec les producteurs agricoles, de leur enracinement dans le milieu, de leur préoccupation à l'égard du développement régional et de leur détermination historique à relever les défis d'adaptation et de croissance, les coopératives agroalimentaires représentent des atouts de taille pour faire face au contexte d'affaires plus compétitif de ce début de siècle. Une étude réalisée par le MIC en 1999 démontrait que les coopératives ont un taux de survie de près du double de celui des autres entreprises après cinq et dix ans d'exploitation.

3.4

Les orientations retenues

Investissements

Cependant, les coopératives agroalimentaires font aussi face à des contraintes particulières en raison de leurs caractéristiques spécifiques, notamment au chapitre du financement. En effet, la nature de la propriété des coopératives limite leur accès aux sources de capital privées et publiques. Aussi, il importe de prendre en considération leur place dans les régions, le processus de prise de décision et la structure juridique des entreprises coopératives dans la définition des politiques et des programmes gouvernementaux. Pour cette raison, il a été convenu, lors du *Rendez-vous de mi-parcours* de former un chantier sur la capitalisation et le financement des coopératives agroalimentaires. En conséquence, considérant le rôle majeur des grandes coopératives agroalimentaires et leur problématique de financement, le gouvernement entend :

- *Appuyer la capitalisation des coopératives. À cet égard, il a déjà annoncé, le 21 février 2002 une première mesure fiscale permettant de reporter l'impôt à payer sur les ristournes utilisées à l'achat de parts privilégiées. Des démarches ont été amorcées auprès du gouvernement fédéral pour fins d'harmonisation fiscale.*
- *Poursuivre les travaux et les démarches entrepris pour favoriser la capitalisation et le financement des coopératives.*
- *Adopter et mettre en œuvre une Politique de développement des coopératives et moderniser le cadre législatif de ces entreprises par la révision de la Loi sur les coopératives.*

Axe 4: Renforcer la cohésion dans l'action

L'efficacité de l'effort gouvernemental n'atteindra sa pleine mesure qu'avec le resserrement des liens entre les maillons de la chaîne agroalimentaire et le renforcement de la cohésion des actions gouvernementales.

À cette fin, une *Table stratégique sur le financement des entreprises* a été créée pour regrouper les principaux partenaires financiers du gouvernement du Québec. Ce forum permanent, qui se propose d'établir des liens réguliers avec les transformateurs, vise à assurer un meilleur partage des connaissances sur l'évolution du secteur de la transformation alimentaire aux plans national et régional, ainsi qu'une meilleure complémentarité et une plus grande cohésion en matière de stratégies d'intervention gouvernementales.

Mise en œuvre
de la politique
et mécanismes
de suivi

4

Mise en œuvre de la politique et mécanismes de suivi

Les fabricants de produits alimentaires sont les premiers acteurs appelés à intervenir pour relever les défis de l'adaptation et de la croissance de leur industrie en ce début de siècle. C'est avec leurs partenaires de la filière agroalimentaire, ceux qui les approvisionnent et ceux à qui ils vendent leurs produits, qu'ils concrétiseront les alliances, les virages et les projets qui leur permettront de se développer et de devenir des leaders sur les marchés.

Cette conviction est l'assise première de la politique. Viennent ensuite la mobilisation et la concertation des divers ministères et organismes du gouvernement du Québec concernés par les problématiques et les besoins des entreprises de transformation alimentaire et déterminés à les soutenir dans leur développement. Le succès de la politique dépendra de l'engagement de tous les partenaires, privés et gouvernementaux, concernés par la croissance du secteur.

Mise en œuvre de la politique

L'engagement de tous les partenaires se traduit par l'établissement d'un plan d'action contenant toutes les mesures décrites dans la politique. Ce plan d'action mettra à contribution les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que certaines structures en partenariat avec l'industrie (Aliments du Québec, Club Export Agro-Alimentaire, etc.).

En ce qui concerne le plan d'action, il importe que :

- *Les ministères et organismes assument la responsabilité de la mise en œuvre des mesures qui relèvent d'eux ainsi que du suivi des résultats.*
- *Les résultats obtenus par les ministères, organismes et partenaires de l'industrie engagés dans la mise en œuvre de la politique fassent l'objet d'un bilan périodique qui sera soumis au Comité de pilotage.*

La coordination de la mise en œuvre de la *Politique québécoise de la transformation alimentaire* sera assurée par le MAPAQ. Le ministère aura à faire rapport au Comité de pilotage sur l'état d'avancement du plan d'action.

Mise en œuvre de la politique et mécanismes de suivi

Le comité de pilotage

Il a été convenu, dès le *Rendez-vous de mi-parcours* du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois tenu à Saint-Hyacinthe, de mettre en place un comité gouvernement-industrie pour piloter l'avancement de la politique.

Présidé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le Comité de pilotage réunit les ministres des principaux ministères à vocation économique concernés, des représentants de l'industrie de la transformation alimentaire ainsi que des secteurs de la production agricole et de la distribution alimentaire. Le comité a pour mandat :

- *De s'assurer de la mise en œuvre des décisions résultant des consensus et du suivi des engagements pris lors du Rendez-vous de mi-parcours.*
- *D'orienter certaines actions découlant des consensus et des engagements.*
- *De procéder, en cas de besoin, aux ajustements requis pour atteindre les objectifs.*
- *De faciliter la coordination des activités gouvernementales auprès des entreprises.*
- *De permettre aux industriels d'avoir un accès direct aux décideurs gouvernementaux.*

Le Comité de pilotage sera appuyé, dans ses travaux, par un groupe composé de sous-ministres et de dirigeants des organismes financiers gouvernementaux concernés.

Conclusion

5

Conclusion

En rendant publique cette première *Politique québécoise de la transformation alimentaire*, le gouvernement reconnaît toute l'importance qu'il accorde à ce secteur en raison de sa présence et de ses retombées économiques dans les régions.

Il revient d'abord aux acteurs de toute l'industrie agroalimentaire, et en particulier du secteur de la transformation, de prendre acte des changements qui surviennent dans l'environnement où évoluent les entreprises et de les incorporer de façon stratégique à la poursuite de leurs objectifs de croissance. Conscient des enjeux, le gouvernement entend mettre davantage à contribution ses leviers d'intervention et mobiliser tous ses ministères et organismes concernés afin de soutenir le développement de l'industrie de la transformation alimentaire.

Les orientations définies dans cette politique tracent le plan d'action du MAPAQ et influenceront les actions des autres ministères et organismes concernés dans les années à venir. Le succès de sa mise en œuvre dépendra principalement de l'engagement et de la concertation de ses partenaires. Grâce aux mécanismes de suivi, le gouvernement s'assurera de la cohésion et de la progression de ses actions. La politique doit pouvoir évoluer et s'adapter en fonction des enjeux et des défis qui se présenteront à l'industrie québécoise de la transformation alimentaire au cours des prochaines années.

Annexes

6



6.1

Plan d'action 2002-2003 à 2005-2006

Mesures du plan d'action	Ministères ou organismes responsables
Orientation 1 : Améliorer l'accès aux marchés	
Axe 1 : Étendre la notoriété des produits alimentaires du Québec	
1.1 Soutenir la mise en marché	
<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier à la consolidation des marques existantes et à l'acquisition de marques nationales. 	SGF-Soquia, IQ, CDPQ
<ul style="list-style-type: none"> Examen de la faisabilité de la mise en place d'incitatifs fiscaux en vue de faciliter le financement de l'achalandage lors de l'acquisition de marques nationales. 	MFQ, MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Soutien financier à des entreprises désireuses d'accéder aux grands réseaux de distribution ou de réaliser des acquisitions ou des fusions afin de devenir des leaders nord-américains. 	SGF-Soquia, IQ, CDPQ
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un plan d'action visant le développement du marché HRI et basé sur une meilleure connaissance des réseaux d'achat des HRI au Québec et au Canada. 	MAPAQ, CTAC
<ul style="list-style-type: none"> Soutien à la conclusion de nouvelles formes de partenariat entre les différents maillons de la chaîne agroalimentaire dans le but de développer les marchés et touchant notamment la promotion, la gestion de la qualité ou la formation. 	MAPAQ
1.2 Promouvoir les produits québécois	
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des activités de promotion des produits québécois auprès des consommateurs, des réseaux de détail et HRI du Québec. 	MAPAQ, MIC, Aliments du Québec
<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre d'un plan de valorisation des produits alimentaires québécois dans les institutions gouvernementales. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Développement d'outils permettant d'améliorer la connaissance des produits québécois par les acheteurs professionnels (Carrefour Bioalimentaire, Vitrines de produits régionaux, etc.). 	MAPAQ
1.3 Développer la mise en marché des produits de niche et du terroir	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation, en collaboration avec les intervenants locaux et régionaux comme les CLD, les MRC, les Tables de concertation agroalimentaire du Québec (TCAQ) et les CRD, d'un inventaire de créneaux de spécialité potentiellement rentables pouvant servir de base à l'établissement de cibles de développement par les agents économiques. 	MAPAQ, MREG
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action pour le développement et la mise en œuvre de concepts de produits d'appellation visant à : <ul style="list-style-type: none"> > établir un cadre de référence pour faciliter le recours à la <i>Loi sur les appellations réservées</i>; > mettre en place un groupe de travail afin de recommander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation une démarche appropriée qui permettra de réserver certaines appellations; > accompagner les entreprises désireuses d'obtenir une appellation; > mettre en place les mécanismes nécessaires pour garantir le respect des dispositions de la <i>Loi sur les appellations réservées</i>; > sensibiliser les consommateurs à la signification d'une appellation réservée. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Promotion des produits de niche et du terroir. 	MAPAQ, MREG Aliments du Québec

6.1

Plan d'action 2002-2003 à 2005-2006

Mesures du plan d'action	Ministères ou organismes responsables
Orientation 1 : Améliorer l'accès aux marchés	
Axe 2 : Accompagner les entreprises	
2.1 Accompagner les PME sur le marché intérieur	
<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un nouveau réseau de compétences formé des conseillers en transformation alimentaire qui sont en relation d'affaires avec l'industrie. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme d'appui au marketing et à l'acquisition de services technologiques requis pour le développement de nouveaux produits, services ou procédés de fabrication pour les petites entreprises régionales. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un mécanisme assurant le lien entre les entrepreneurs potentiels ou actuels à la recherche d'équipements de production et les entreprises disposées à les accueillir. 	MAPAQ, MREG
<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un système de mentorat au bénéfice des petites entreprises, en collaboration avec les intervenants locaux et régionaux comme les CLD, les MRC et les CRD et la Fondation de l'Entrepreneurship. 	MAPAQ, MREG
<ul style="list-style-type: none"> Appui à des projets mobilisateurs visant notamment les formules de regroupement des transformateurs de produits sous label, d'appellation ou du terroir à des fins de distribution et de logistique, ainsi que la mise en place de réseaux de points de vente régionaux. 	MAPAQ, MREG
2.2 Accompagner les entreprises sur les marchés internationaux	
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un guichet unique pour offrir : <ul style="list-style-type: none"> > des services d'accompagnement vers des marchés prioritaires; > des activités de formation à l'exportation; > un soutien à des réseaux à l'exportation et à la réalisation d'initiatives régionales à l'exportation. 	MAPAQ Club Export Agro-Alimentaire
<ul style="list-style-type: none"> Adaptation des mesures gouvernementales relatives à l'exportation à la réalité de l'industrie de la transformation alimentaire notamment : <ul style="list-style-type: none"> > l'accompagnement des entreprises exportatrices en devenir ou qui en sont à leurs premiers pas à l'exportation; > la prospection et le développement de nouveaux marchés; > le positionnement de l'image des produits alimentaires québécois à l'étranger; > la participation des délégations du Québec à l'étranger. 	MAPAQ, MIC, MRI

6.1

Plan d'action 2002-2003 à 2005-2006

Mesures du plan d'action	Ministères ou organismes responsables
Orientation 1 : Améliorer l'accès aux marchés	
Axe 3 : Appuyer de nouveaux produits collectifs	
3.1 Accéder à l'information stratégique sur les marchés <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un Centre de veille commerciale. 	MAPAQ, MIC, Industrie
3.2 Appuyer les projets visant l'amélioration de la logistique et de la distribution <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux projets de services spécialisés ou d'infrastructures touchant le transport, l'entreposage et la distribution des produits alimentaires. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> • Étude de faisabilité de l'implantation d'un centre intégré de logistique et de distribution alimentaire. 	MAPAQ, MIC, Industrie
Axe 4 : Élaborer des stratégies sectorielles	
<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de stratégies industrielles sectorielles et de plans d'action. 	MAPAQ, Industrie
Orientation 2 : Favoriser l'innovation et améliorer la productivité des entreprises	
Axe 1 : S'assurer d'une main-d'œuvre disponible et compétente	
1.1 Favoriser l'accessibilité aux ressources humaines <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des emplois et des carrières : <ul style="list-style-type: none"> > Activités de promotion auprès de la population scolaire et du grand public; > Distribution de matériels de promotion aux enseignants de programmes de formation ciblés. 	MAPAQ, CSMOTA et MEQ MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité à la main-d'œuvre saisonnière : <ul style="list-style-type: none"> > Plan d'action axé, notamment : <ul style="list-style-type: none"> – sur la diffusion des offres d'emploi et la référence de personnes aux entreprises, sous la coordination des organismes impliqués, notamment les Directions régionales, les CLEs et les Carrefours Jeunesse-emploi; – le soutien à la mobilité de la main-d'œuvre québécoise. > Organisation de campagnes de recrutement. 	Emploi-Québec et CSMOTA MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au recrutement : <ul style="list-style-type: none"> > Répertoire d'établissements scolaires constituant des bassins potentiels de ressources spécialisées; > Soutien financier à l'embauche de stagiaires, de jeunes diplômés ou de personnel stratégique; > Examen de la faisabilité d'avoir recours à des organismes sans but lucratif pour le recrutement, l'embauche et la rétention de la main-d'œuvre. 	MAPAQ Revenu Québec, MIC et Emploi-Québec CSMOTA

6.1

Plan d'action 2002-2003 à 2005-2006

Mesures du plan d'action	Ministères ou organismes responsables
Orientation 2 : Favoriser l'innovation et améliorer la productivité des entreprises	
Axe 1 : S'assurer d'une main-d'œuvre disponible et compétente	
1.2 Améliorer les compétences	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à l'adéquation de l'offre de formation aux besoins de l'industrie : <ul style="list-style-type: none"> > Soutien aux activités de veille par le réseautage d'organismes ; > Actualisation et développement de programmes de formation initiale et continue ; > Développement de programmes d'apprentissage en milieu de travail ; > Distribution de matériel pédagogique aux enseignants de programmes de formation ciblés et proposition de nouvelles stratégies éducatives. 	<p>MAPAQ, MEQ, Emploi-Québec et ses réseaux, CSMOTA MEQ, MAPAQ</p> <p>Emploi-Québec et CSMOTA</p> <p>MAPAQ et ses réseaux</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Accès et promotion des programmes de formation : <ul style="list-style-type: none"> > Offre élargie du programme Technologie de la transformation des aliments ; > Soutien à la mise en place d'un système de bourses d'étude ; > Diffusion de l'information relative à l'offre de formation ; > Promotion des mesures de soutien au développement des compétences. 	<p>ITA de La Pocatière et Cégep de Joliette ITA</p> <p>MAPAQ, MEQ et ses réseaux Emploi-Québec et CSMOTA</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des compétences dans l'industrie : <ul style="list-style-type: none"> > Mise en œuvre d'un plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue ; > Soutien à la réalisation de diagnostics de compétitivité et de plans de formation pour le perfectionnement des ressources humaines ; > Mise en œuvre de mesures stratégiques proposées par le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (CSMOTA). 	<p>MEC et Emploi-Québec</p> <p>MIC, MAPAQ et Emploi-Québec</p> <p>Emploi-Québec et MAPAQ</p>
1.3 Favoriser la rétention de la main-d'œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de l'environnement de travail : <ul style="list-style-type: none"> > Appui à la réalisation de diagnostics sur l'environnement de travail dans les entreprises ; > Diffusion de l'information sur les conditions de rémunération dans les entreprises ; > Étude sur la pertinence d'avoir recours à des regroupements d'entreprises pour l'instauration de régimes d'assurances collectives et de fonds de retraite ; > Mise en œuvre de mesures stratégiques proposées par le Comité sectoriel de main-d'œuvre ; > Aide conseil en gestion des ressources humaines. 	<p>MIC, MAPAQ, Emploi-Québec et CSMOTA CSMOTA et Emploi-Québec</p> <p>CSMOTA</p> <p>Emploi-Québec et MAPAQ</p> <p>Emploi-Québec</p>
Axe 2 : Soutenir l'innovation	
2.1 Favoriser la mise en place d'infrastructures	
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'équipements ultramodernes pour appuyer l'offre de formation technologique de l'ITA de Saint-Hyacinthe. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un incubateur d'entreprises en transformation alimentaire à La Pocatière. 	MAPAQ, MREG, DEC, secteur privé

6.1

Plan d'action 2002-2003 à 2005-2006

Mesures du plan d'action	Ministères ou organismes responsables
Orientation 2 : Favoriser l'innovation et accroître la productivité des entreprises	
Axe 2 : Soutenir l'innovation	
2.2 Favoriser la culture d'innovation et l'adoption de meilleures pratiques d'affaires <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les priorités du secteur de la transformation alimentaire sont prises en compte dans la mise en œuvre des axes d'intervention de la <i>Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises «Bâtir aujourd'hui l'entreprise de demain»</i>. 	MAPAQ, MIC
<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les entreprises de transformation alimentaire à l'existence de mesures de soutien à l'amélioration de leur compétitivité, afin qu'elles en profitent pour s'approprier de meilleures pratiques d'affaires. 	MAPAQ, MIC
2.3 Miser sur la qualité en adoptant les normes internationales <ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme de sensibilisation à l'adoption de normes internationales s'inscrivant dans la <i>Stratégie québécoise pour améliorer la compétitivité des entreprises</i>. 	MAPAQ, MIC
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme visant à soutenir l'entreprise dans toutes les étapes d'une démarche ordonnée menant à l'implantation d'un système reconnu d'assurance de la qualité tel que ceux incorporant les principes du HACCP. 	MAPAQ, MIC
<ul style="list-style-type: none"> Implantation d'un système de traçabilité. 	MAPAQ, Agri-traçabilité Québec
2.4 Favoriser l'accès au processus de R-D et à l'innovation <ul style="list-style-type: none"> Mise en place de structures d'accueil visant à mieux faire connaître les mesures fiscales et les programmes d'appui à la R-D dans le secteur de la transformation alimentaire. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un nouveau programme de recherche technologique en bioalimentaire. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'antennes régionales visant à répondre aux besoins des entreprises en matière de recherche, de développement et d'innovation. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme visant à favoriser l'accès aux services des organisations engagées dans le processus d'innovation aux entreprises localisées hors des grands centres. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un projet-pilote concernant une cellule de veille régionale pour soutenir l'industrie locale dans la recherche d'information stratégique en matière d'innovation. Les différents acteurs économiques régionaux seront mis à contribution. 	MAPAQ, MIC
2.5 Appuyer les initiatives dans de nouveaux secteurs des biotechnologies <ul style="list-style-type: none"> Programme pour soutenir la recherche dans le domaine des nutraceutiques et aliments fonctionnels. 	MAPAQ, MIC, FQRNT, Agence d'efficacité énergétique
<ul style="list-style-type: none"> Programme de prêt de capitalisation Bio-Levier. 	IQ
<ul style="list-style-type: none"> Mesure fiscale pour soutenir deux nouveaux centres de développement des biotechnologies à Sherbrooke et à Saint-Hyacinthe. 	MRQ
<ul style="list-style-type: none"> Mesure fiscale en faveur du développement des nutraceutiques et des aliments fonctionnels dans la région métropolitaine de recensement de Québec. 	MRQ, Bureau de la Capitale-Nationale, SPEQM

6.1

Plan d'action 2002-2003 à 2005-2006

Mesures du plan d'action	Ministères ou organismes responsables
Orientation 3 : Accroître les investissements	
Axe 1 : Disposer d'un coffre à outils cohérent et adapté	
<p>1.1 Mobiliser les organismes de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation des outils financiers visant à accroître les investissements dans l'industrie de la transformation alimentaire: <ul style="list-style-type: none"> > Augmentation de la contribution d'Investissement Québec dans l'industrie de la transformation alimentaire pour atteindre 10 % de son portefeuille; > Réduction du seuil d'admissibilité du programme «FAIRE» de 10 à 5 millions de dollars et les exigences du nombre d'emplois créés, de 100 à 50; > Modification du programme Financement PME d'investissement Québec afin d'accorder davantage de prêts que de garanties de prêts aux PME; > Réduction à 1 million de dollars du seuil d'admissibilité des projets par SGF-Soquia et hausse de sa participation à des investissements de 300 millions de dollars; > Démarrage de Capital Financière agricole inc. pour soutenir des projets de moins de 5 millions de dollars, particulièrement ceux reliés aux produits du terroir, aux produits transformés en région et aux produits à valeur ajoutée. 	<p style="text-align: center;">IQ</p> <p style="text-align: center;">IQ</p> <p style="text-align: center;">La Financière du Québec</p> <p style="text-align: center;">SGF-Soquia</p> <p style="text-align: center;">La Financière agricole du Québec et MFQ</p>
<p>1.2 Établir des axes d'investissement prioritaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à des fusions ou acquisitions en vue de stimuler des leaders dans l'industrie. 	IQ, SGF-Soquia, CDPQ
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à des projets à forte valeur ajoutée dans des créneaux en émergence, à la modernisation des équipements et des immobilisations et à l'acquisition de nouvelles technologies. 	IQ, SGF-Soquia, CDPQ
<ul style="list-style-type: none"> • Prospection des investissements étrangers qui sont en complémentarité avec les entreprises existantes au Québec et soutien à l'obtention de mandats nord-américains et mondiaux par des filiales de multinationales présentes au Québec. 	IQ, SGF-Soquia, MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'infrastructures Québec-municipalités pour solutionner la problématique d'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées en zones rurales. 	MAMM, MENV, MAPAQ

6.1

Plan d'action 2002-2003 à 2005-2006

Mesures du plan d'action	Ministères ou organismes responsables
Orientation 3 : Accroître les investissements	
Axe 2 : Soutenir la prise de décision stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux entreprises dans leur repositionnement stratégique (diagnostic, plans d'affaires et de stratégies de commercialisation). 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Soutien aux PME pour faciliter l'accès aux services technologiques ou développer leurs habiletés de gestion, notamment en matière de marketing et de contrôle de la qualité. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement des entrepreneurs et des promoteurs dans l'élaboration de projets d'entreprises. 	MAPAQ
Axe 3 : Appuyer les coopératives	
<ul style="list-style-type: none"> Mesure permettant de reporter l'impôt à payer sur les ristournes lorsque utilisées par les sociétaires pour l'achat de parts privilégiées. 	MFQ
<ul style="list-style-type: none"> Création d'un comité de travail gouvernement-coopératives pour la poursuite des travaux sur les formules d'amélioration de la capitalisation et du financement entrepris dans le cadre du chantier de travail sur les coopératives. 	MAPAQ, MFQ, MIC
<ul style="list-style-type: none"> Adoption et mise en œuvre d'une politique de développement des coopératives et révision de la <i>Loi sur les coopératives</i>. 	MIC, MAPAQ
Axe 4 : Renforcer la cohésion dans l'action	
<ul style="list-style-type: none"> Création de la Table stratégique sur le financement réunissant les principaux organismes financiers du gouvernement (SGF-Soquia, Capital Financière agricole inc. et Investissement Québec). 	MAPAQ

6.2

Stratégie de développement
des produits de niche et du terroir

Mesures de soutien au développement des produits alimentaires de niche et du terroir	Ministères ou organismes responsables
Mesures du plan d'action	
<i>Soutenir la mise en marché</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Réalisation, en collaboration avec les intervenants locaux et régionaux comme les CLD, les MRC, les TCAQ et les CRD, d'un inventaire de créneaux de spécialité potentiellement rentables pouvant servir de base à l'établissement de cibles de développement par les agents économiques. 	MAPAQ, MREG
<ul style="list-style-type: none"> Plan d'action pour le développement et la mise en œuvre de concepts de produits d'appellation visant à : <ul style="list-style-type: none"> > établir un cadre de référence pour faciliter le recours à la <i>Loi sur les appellations réservées</i>; > mettre en place un groupe de travail afin de recommander au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation une démarche appropriée qui permettra de réserver certaines appellations; > accompagner les entreprises désireuses d'obtenir une appellation; > mettre en place les mécanismes nécessaires pour garantir le respect des dispositions de la <i>Loi sur les appellations réservées</i>; > sensibiliser les consommateurs à la signification d'une appellation réservée. 	MAPAQ
<ul style="list-style-type: none"> Promotion des produits de niche et du terroir. 	MAPAQ, MREG Aliments du Québec
<i>Accompagner les entreprises</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Mise sur pied d'un mécanisme assurant le lien entre les entrepreneurs potentiels ou actuels à la recherche d'équipements de production et les entreprises disposées à les accueillir. 	MAPAQ, MREG
<ul style="list-style-type: none"> Développement d'un système de mentorat au bénéfice des petites entreprises, en collaboration avec les intervenants locaux et régionaux comme les CLD, les MRC et les CRD et la Fondation de l'Entrepreneurship. 	MAPAQ, MREG
<ul style="list-style-type: none"> Appui à des projets mobilisateurs visant notamment les formules de regroupement des transformateurs de produits sous label, d'appellation ou du terroir à des fins de distribution et de logistique, ainsi que la mise en place de réseaux de points de vente régionaux. 	MAPAQ, MREG

6.2

Stratégie de développement
des produits de niche et du terroir

Mesures de soutien au développement des produits alimentaires de niche et du terroir	Ministères ou organismes responsables
Mesures du plan d'action	
<i>Assurer le financement</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Démarrage de Capital Financière agricole inc. pour soutenir des projets de moins de 5 millions de dollars, particulièrement ceux reliés aux produits du terroir, aux produits transformés en région et aux produits à valeur ajoutée. 	La Financière agricole du Québec
<ul style="list-style-type: none"> Mesure de soutien aux produits du terroir. 	MREG
<ul style="list-style-type: none"> Mesure de diversification de l'agriculture et de la transformation pour les régions ressources et les MRC défavorisées des régions centrales. 	MAPAQ, MREG
<ul style="list-style-type: none"> Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région. 	MAPAQ
<i>Soutenir les produits biologiques</i>	
<ul style="list-style-type: none"> Programme de soutien au développement de l'agriculture. Le programme comporte trois volets: <ul style="list-style-type: none"> > appui à la certification, à la surveillance et au contrôle de l'appellation biologique; > appui au transfert du savoir-faire dans les entreprises agricoles; > appui à la mise en marché. 	MAPAQ

6.3

Liste des sigles utilisés

Ministères du gouvernement du Québec	
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
MAMM	Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
MEQ	Ministère de l'Éducation
MENV	Ministère de l'Environnement
MFQ	Ministère des Finances
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MREG	Ministère des Régions
MRI	Ministère des Relations internationales
MRQ	Ministère du Revenu
MRST	Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie
Ministère du gouvernement du Canada	
DEC	Développement économique Canada
Organismes du gouvernement du Québec	
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec
IQ	Investissement Québec
ITA	Institut de technologie agroalimentaire
SGF-Soquia	Société québécoise d'initiatives agroalimentaires (filiale de la Société générale de financement)
Autres organismes	
CTAC	Conseil de la transformation agroalimentaire et des produits de consommation
CSMOTA	Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire
FQRNT	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
SPEQM	Société de promotion économique du Québec métropolitain
TCAQ	Tables de concertation agroalimentaire du Québec
UPA	Union des producteurs agricoles

Industrie



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

